



RAPPORT FINAL

Evaluation finale du projet « justice sociale et résilience à travers la réduction des inégalités en Mauritanie » 2019-2023

30 Mars 2023

CERDO

Réalisé par :

M. OREMARE DOUMDEOUDJE, Expert en Suivi-Evaluation
*Directeur des Opérations du Centre d'Etudes et de Recherche pour la
Dynamique des Organisations (CERDO)*

E-mail : oredoum@gmail.com, tel : (+235) 65 21 40 10 / 99 95 31 00



Table des Matières

Sigles, Abréviations et Acronymes.....	4
Liste des tableaux	5
Liste des graphiques.....	6
Résumé Exécutif	7
Introduction	10
I. Contexte de l'évaluation.....	11
II. Rappel de l'objectifs de l'évaluation	12
III. Démarche méthodologique	12
3.1. Déroulement de la mission	12
3.1.1. Etape préparatoire	13
3.1.2. Etape de collecte d'information.....	13
3.1.3. Étape de dépouillement et analyse des résultats.....	14
3.1.4. Étape de restitution et dissémination des résultats	14
3.2. Limites de l'évaluation	14
IV. Présentation des résultats de l'évaluation	15
4.1. Caractéristiques socio-démographiques.....	15
4.1.1. Caractéristiques des ménages	15
4.1.2. Sexe et âge des chefs de ménage	16
4.1.3. Niveau d'instruction et statut matrimonial.....	17
4.2. Au niveau conceptuel du projet.....	18
4.2.1. Pertinence du Projet.....	18
4.2.2. Cohérence globale du projet.....	19
4.2.3. Complétude du dispositif opérationnel du projet	19
4.2.4. Efficience du projet	19
4.3. Au niveau de la mise en œuvre du projet	20
4.3.1. Sensibilisation et renforcement des capacités	20
4.3.2. Production agricole.....	22
4.3.3. Analyse des revenus.....	30
4.3.4. Analyse de la sécurité alimentaire	31
4.4. Evaluation des Résultats.....	32
4.4.1. Effets/impacts du projet.....	32
4.4.2. Durabilité du projet	33
4.5. Mesure du degré de prise en compte du genre	34
4.6. Changement de comportement	35
V. Points forts et points à améliorer du projet	35
5.1. Points forts.....	35
5.2. Points à améliorer	36
5.3. Leçons apprises et bonnes pratiques	37
VI. Critères d'évaluation.....	38
VII. Conclusion et recommandations.....	42
7.1. Conclusion.....	42
7.2. Recommandations	43
Annexes	45
Termes de référence	45
Liste de personnes interrogées (FG et ESD)	45
Instruments de collecte des données.....	45
Rapport de cadrage.....	45
Cadre logique renseigné (Baseline, mi-parcours et évaluation finale	46

Sigles, Abréviations et Acronymes

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMAD	Association Mauritanienne pour l'Auto Développement
APLV	Association des Producteurs de Lait et Viande
CC	Changement Climatique
CCC	Cadre de Concertation Communal
COASP	Comite Ouest Africain des Semences Paysannes
COFIL	Comité de Pilotage
ESD	Entretien Semi-Directif
FGD	Focus Group de Discussion
GRDR	Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural
HEA	House Economic Analysis ou Analyse de l'Economie du Ménage
HIMO	Haute Intensité de la Main d'Œuvre
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectif Mondial de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National des Statistiques
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
REFEL	Réseau des Femmes Leaders
RL	Réseau Local
ROSA	Réseau des Organisation pour la Sécurité Alimentaire
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SCAPP	Stratégie de la Croissance Accélérée pour la Prospérité Partagée
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
TDR	Termes de Reference
TE	Taux d'Efficacité
TOR	Taux d'Obtention des Résultats
TRA	Taux de Réalisation des Activités

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon selon les zones.....	13
Tableau 2: Interlocuteur par lieu de collecte de données	14
Tableau 3 : Répartition des ménages selon le type d'activité agropastorale.....	15
Tableau 4 : Répartition des ménages selon le nombre des membres	15
Tableau 5 : Répartition des ménages selon le nombre de femmes de 18 ans et plus	16
Tableau 6 : Répartition des chefs ménages selon le sexe	16
Tableau 7 : Répartition selon la tranche d'âge du chef de ménage	16
Tableau 8 : Répartition des chefs de ménage selon leur niveau d'instruction	17
Tableau 9 : Proportion des ménages qui ont bénéficié d'une formation dans le cadre du projet.....	20
Tableau 10 : Les types de formations reçues par les ménages	21
Tableau 11 : Proportion des ménages qui estiment que la formation a apporté du changement	21
Tableau 12 : Répartition des personnes touchées par la sensibilisation selon le sexe.....	22
Tableau 13 : Répartition des personnes touchées par la sensibilisation comparée à la cible.....	22
Tableau 14 : Proportion des ménages qui pratiquent l'agriculture.....	22
Tableau 15 : Autres formes de garantie d'accès à la terre obtenu à la suite des actions du projet	24
Tableau 16 : Répartition de ménages selon les appuis reçus du projet	25
Tableau 17 : Satisfaction des ménages sur les semences reçues.....	25
Tableau 18 : Satisfaction des ménages sur l'appui du projet.....	25
Tableau 19 : Production agricole moyenne en Kg.....	26
Tableau 20 : Production agricole moyenne comparée à la situation de départ selon les Wilayas	26
Tableau 21 : Proportion des ménages satisfaits de leur production.....	27
Tableau 22 : Proportion des ménages ayant rencontré des difficultés.....	27
Tableau 23 : Proportion des ménages qui déclarent que leur production s'est améliorée	27
Tableau 24 : Production moyenne annuelle du lait par Wilaya.....	28
Tableau 25 : Production moyenne annuelle du lait par Wilaya comparée à la situation de départ.....	29
Tableau 26 : Revenu moyen annuel par Wilaya.....	30
Tableau 27 : Répartition des ménages selon les tranches de revenu.....	30
Tableau 28 : Revenu moyen annuel selon le type d'activité agropastorale	30
Tableau 29 : Score de consommation alimentaire.....	31

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des chefs de ménages selon leur statut matrimonial	17
Graphique 2: Répartition des ménages selon le type de culture principale pratiqué.....	23
Graphique 3 : Répartition des ménages selon les modalités d'accès à la terre.....	23
Graphique 4 : Répartition des ménages selon la disposition ou non d'un titre foncier	24
Graphique 5 : Production agricole moyenne comparée à la situation de départ.....	26
Graphique 6 : Les différents facteurs favorisant la production grâce au projet.....	28
Graphique 7 : Les difficultés post production.....	28
Graphique 8 : Production moyenne annuelle du lait comparée à la situation de départ	29
Graphique 9 : Revenu moyen annuel comparé à la situation de départ	31
Graphique 10 : Evolution du SCA comparé à la situation de départ	31

Résumé Exécutif

Le projet « Justice sociale et résilience à travers la réduction des inégalités en Mauritanie » est financé conjointement par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) a été mis en œuvre par Oxfam Intermon en Mauritanie et ses partenaires de mise en œuvre (AMAD, APLV et ROSA) pour une durée de quatre ans (01 mai 2019 au 30 avril 2023). Ce projet dont plus de la moitié (57%) des bénéficiaires sont des femmes, a intervenu dans les wilayas du Brakna et du Gorgol au sud de la Mauritanie. Cette convention a travaillé avec plus de 16 000 agro-sylvo-pasteurs répartis dans 12 communes et 35 villages. Cette évaluation permettra aux partenaires techniques et financiers du projet Convenio IV d'apprécier, qualitativement et quantitativement, les progrès réalisés pendant toute la période du projet par rapport aux engagements contractuels tels que définis dans le document de projet. Les principaux constats et conclusions sont :

Pertinence : L'appropriation du projet est à apprécier. Car sur le plan opérationnel, tous les bénéficiaires du projet ont été largement impliqués. Il convient aussi de rappeler que les femmes et jeunes impliqués sont très actifs, motivés et apportent leurs contributions par des idées et leurs implications directes dans les activités réalisées.

Aussi, l'agriculture qui est un élément essentiel pour soutenir la population est aujourd'hui constamment confrontée au changement climatique, dans les zones arides du pays, précisément au Brakna et au Gorgol. Ce changement climatique provoque la dégradation des terres entraînant une baisse des rendements agricoles. En plus de l'agriculture, les communautés affrontent des difficultés multiples telles que le manque d'accès à l'eau potable, une insécurité alimentaire chronique (26,8 % de la population en 2015), une forte prévalence de la malnutrition et des difficultés pour accéder aux installations de santé et à l'éducation mais à noter également que l'accès au facteur foncier demeure une contrainte majeure à l'autosuffisance alimentaire des communautés de ces zones. S'agissant de l'exclusion sociale, elle frappe certains groupes, notamment, les Haratines (Maures noirs descendants d'esclaves) et les Afro-Mauritaniens (Peuls, Soninkés, Wolofs). C'est pourquoi, le projet a été pensé dans un contexte visant à améliorer les capacités d'influence des femmes et jeunes, l'exercice du droit citoyen et l'accès équitable et durable aux opportunités de développement socio-économique des agropasteurs (hommes, femmes et jeunes en vulnérabilité climatique). Au regard des défis qu'ils se proposent de relever, le projet est pertinent.

Enfin, il ressort de l'évaluation que les orientations stratégiques du projet sont pertinentes, au regard du contexte national notamment, la stratégie de croissance et de prospérité partagée (SCAPP) 2030 et la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) à l'horizon 2015 vision 2030. Aussi, le projet contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment les ODD 1 ; 2 ; 5 et 13.

Cohérence : Elle est analysée par rapport à la logique d'intervention du projet et par rapport à la logique organisationnelle. Le cadre opérationnel est cohérent. Les différents outils, notamment le document de projet, le cadre logique, et le tableau de suivi budgétaire, s'articulent les uns avec les autres. Ils sont adéquats aux objectifs du projet et offrent les principaux leviers nécessaires à une gestion axée sur les résultats du projet.

Efficacité : L'efficacité dans la mise en œuvre du projet a été appréhendée avec l'indicateur du « Taux d'efficacité » (TE). Ce taux est calculé en faisant une moyenne pondérée de deux facteurs : (i) le Taux d'obtention des résultats (TOR) ; (ii) et le Taux de réalisation des activités (TRA).

En considérant le taux d'obtention de résultat TOR (100%) et le taux de réalisation d'activité TRA (100%), le taux d'efficacité global dans la mise en œuvre du projet est ainsi de 100%. Ce niveau de

performance est jugé satisfaisant, de ce fait on peut conclure que le projet a été conduit d'une manière efficace.

Cela s'explique par le fait d'une forte implication des communautés, des autorités locales et administratives dans la mise en œuvre du projet et aussi une bonne coordination de l'équipe du projet.

Efficiences : L'analyse de l'efficacité s'est faite en faisant le rapprochement entre les résultats obtenus et les moyens utilisés. Concrètement, nous avons comparé le taux d'exécution technique des activités au taux d'exécution financière.

Le taux d'exécution financière selon le chef de projet est de 95% en date du 24 mars 2023. Le taux d'exécution technique du projet, représenté par le taux d'efficacité tel que calculé est de 100%. Le taux d'efficacité est le rapport entre le niveau d'exécution financière et le niveau de l'exécution technique, c'est-à-dire : $TEFF = TE / TEF \times 100$, alors le TEFF est égal à 105,2%. Etant donné que le taux d'efficacité est supérieur à 100%, cela veut dire que le niveau de l'exécution financière est inférieur au niveau de l'exécution des activités, on peut conclure alors que l'efficacité est très bonne.

Impacts : Apprécier l'impact, c'est-à-dire les retombées à plus ou moins long terme en partant des résultats obtenus, revient à étudier les effets des activités dans un environnement plus vaste.

Le projet a créé une dynamique positive par rapport aux rôles des femmes et jeunes sur la citoyenneté dans les deux wilayas, en renforçant leurs activités économiques et en leur donnant des opportunités de s'engager au profit de leur communauté. On peut observer les résultats obtenus à travers la mise en œuvre des activités telles que : l'autonomisation des femmes par la mise en place des 150 AGR, la sécurisation physique (06 sites sont sécurisés) et juridique des périmètres agricoles (10 autorisations provisoires d'exploitations agricoles sont obtenues), la sensibilisation des communautés sur leurs droits et devoirs vis-à-vis de la commune, la mise en place des dispositifs des réseaux des femmes leaders, le collège des consommateurs de lait local, la mise en place des réseaux de relais communautaires, la mise en place des plateformes (maraichère et lait), la promotion de la culture fourragère, les constructions des banques d'aliments de bétails, la mise en place des mini unités laitières, la mise en place des comités de fabrication des blocs de pierres à lécher, l'intégration des jeunes et des femmes dans les instances de prise de décision au niveau communal(CCC) ainsi que la création des réseaux locaux jouant le rôle de la société civile ont contribué à l'amélioration des conditions de vie et la réalisation des rêves des bénéficiaires. Toutes ces activités demandent moins d'appui financier et plus d'engagement des communautés pour générer les effets à long terme.

Il est particulièrement difficile de se prononcer sur l'objectif général du projet Convenio IV, c'est-à-dire sa contribution à l'amélioration des capacités d'influence, d'exercice du droit citoyen et d'accès équitable et durable aux opportunités de développement socio-économique des agropasteurs. Il y a plusieurs raisons à cela : (i) il faut un accompagnement pour que les actions d'un projet ou d'un programme soient traduites en un changement de comportement ou institutionnel ; (ii) comme tout impact, celui que vise le Convenio IV ne peut être obtenu que si plusieurs autres paramètres sont réunis, notamment la synergie avec d'autres interventions dans d'autres domaines et impliquant des acteurs autres que les seuls jeunes et femmes ; enfin (iii) cela nécessite de disposer d'un volume important de données de base (avant la mise en œuvre du projet) et de données actualisées (au terme de la mise en œuvre du projet).

En outre, en considération des performances satisfaisantes au niveau des indicateurs, il est possible – toutes proportions gardées – d'affirmer que les actions entreprises dans le cadre du projet sont sur la trajectoire de l'impact escompté.

Durabilité : la durabilité du projet a été appréciée à travers les résultats obtenus dans le document du projet. Selon les interlocuteurs, la durabilité se justifie par le fait que les formations/renforcements des capacités et les sensibilisations sur leurs droits et devoirs vis-à-vis de la commune ont permis aux jeunes et femmes d'acquérir de connaissances de qualité et pratique. Elles permettront aux bénéficiaires de réaliser leurs rêves, de créer les AGR, d'être compétitifs sur les rédactions du projet et de restituer les connaissances aux communautés. La sécurisation juridique et physique des terres, la mise en place des réseaux de relais communautaires et la mise en place des réseaux des femmes sont aussi le potentiel des initiatives durables.

Toutefois, la mobilité professionnelle et le changement des autorités locales, l'implication partielle de quelques services techniques de l'Etat, le manque de prise de conscience des certains bénéficiaires et communautés sur l'importance des activités mises en œuvre, le problème foncier, le manque de suivi, le poids de la tradition et le manque de moyens financier peuvent constituer des obstacles à la pérennisation des acquis. Pour cela, comme Oxfam ferme son bureau en Mauritanie, il faut adopter la stratégie de transfert de compétence. Les acquis du projet seront transférés aux structures communales, aux services techniques (les aménagements hydro agricoles aux communes et à la délégation de l'agriculture, les activités d'élevage à la délégation de l'élevage, les réseaux des femmes leaders et les relais à la direction régionale des affaires sociales de l'enfance et de la famille).

Dimension genre du projet : Selon les personnes rencontrées, le projet a veillé à la prise en compte de l'aspect genre en ciblant toutes les catégories. La répartition des cibles est faite selon un pourcentage à attribuer aux hommes et aux femmes. Dans la planification des activités, l'équipe du projet s'assure que les Termes de référence prennent en compte la représentativité des différentes sensibilités sociales de sorte à veiller à la participation des femmes, des jeunes et des hommes. A l'issue de ces activités, quelques groupements/coopératives féminins ont eu l'autorisation d'exploitation des terres. Grâce au projet quelques structures ont vu le jour, notamment la création des réseaux des femmes dans les Wilayas de Brakna et de Gorgol.

Introduction

Le projet intitulé « Justice sociale et résilience à travers la réduction des inégalités en Mauritanie » est financé conjointement par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et Oxfam Intermon en Mauritanie pour une durée de quatre ans (01 mai 2019 au 30 avril 2023). Cette convention a ciblé au total 15 692 agro-sylvo-pasteurs répartis dans 12 communes et 35 villages. Le projet a visé comme titulaire de droit d'une part, dix (10) réseaux des organisations communautaires de base (coopératives de femmes et/ou d'hommes agropasteurs, organisations socio professionnelles) et d'autre part deux (2) plateformes regroupant les acteurs des filières lait et maraîchage. Ce projet dont plus de la moitié (57%) des bénéficiaires sont des femmes, a intervenu dans les wilayas du Brakna et du Gorgol au sud de la Mauritanie.

L'objectif global du projet est de contribuer au renforcement des capacités de résilience des communes et des communautés dans la zone sud (wilayas du Brakna et du Gorgol) en vue de réduire les inégalités de base et la vulnérabilité aux risques socio-économiques et climatiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons agropasteurs.

A travers cet objectif global, le programme vise à renforcer la résilience des bénéficiaires et/ou des organisations cibles face aux effets des changements climatiques(CC), particulièrement des femmes et des jeunes, en : (i) développant des opportunités socioéconomiques pour construire leur résilience face aux chocs (capacité d'absorption), s'adapter à la vitesse des capacité d'adaptation et renforcer le pouvoir citoyen des hommes, femmes et jeunes (capacité de transformation), (ii) encourageant la création d'emplois, la promotion de plateforme filière (iii) développant des nouvelles technologies adaptées aux CC (iv) facilitant l'intégration des organisations d'agropasteurs, des droits des femmes, des jeunes dans les instances de concertation (v) accompagnant les Organisations de la Société Civile (OSC) dans l'influence des politiques de développement de l'agriculture familiale, du lait local et de réduction des inégalités socioéconomiques de genre.

Spécifiquement, à travers le projet Convenio-4, Oxfam et ses partenaires(AMAD, APLV et ROSA) cherchent à rendre plus résilients les groupes cibles particulièrement les femmes et les jeunes tout en les dotant de pouvoir citoyen et de leadership pour accompagner et influencer les détenteurs d'obligations afin de réduire les inégalités socioéconomiques et de prendre en compte les effets des changements climatiques dans les stratégies de développement participatif et inclusif pour des communes et des communautés plus résilientes.

Le présent rapport se compose de six parties et d'une annexe : La première partie situe le contexte de l'évaluation. Ensuite, la deuxième partie présente les objectifs. La troisième partie vient présenter la démarche méthodologique. La quatrième partie quant à elle est constituée des résultats de l'évaluation. La cinquième partie examine les points forts et faibles du projet et enfin la sixième partie est consacrée à la conclusion et aux recommandations.

I. Contexte de l'évaluation

La Mauritanie est un vaste pays du nord-ouest de l'Afrique, avec une superficie terrestre de 1 043 030 km². Le pays est situé dans une région qui correspond à de multiples zones de transition, de l'influence de la Méditerranée au nord, des régions sub-sahariennes au sud, ou des zones côtières clémentes de l'ouest influencées par l'océan Atlantique au désert aride du Sahara à l'est. Par conséquent, le pays présente des caractéristiques très contrastées, telles que la couverture terrestre, le climat, les sujets institutionnels et juridiques, l'activité économique et les ressources naturelles. Cette forte hétérogénéité est mise en rude par les menaces actuelles telles que le changement climatique, la pression démographique, la dégradation des terres et le manque de planification sociale, urbaine et territoriale dans une zone avec une population de 4 736 139 (ONS, 2022).

Les effets combinés de tous ces facteurs menacent la sécurité alimentaire des populations rurales et provoquent des crises alimentaires régulières. La grande majorité des zones peuplées de la Mauritanie se trouvent dans la zone du sud. Cette population augmente ces dernières années avec une moyenne de 2,8% par an (United Nations, 2019).

L'agriculture est essentielle pour soutenir cette population en croissance. Cette agriculture est constamment confrontée au changement climatique, dans les zones arides du pays, précisément au Brakna et au Gorgol. Ce changement climatique provoque la dégradation des terres entraînant une baisse des rendements agricoles. Par exemple : la productivité céréalière est fortement impactée par les aléas climatiques en raison de la relation entre la disponibilité de l'eau et la productivité (Jones et al., 2013), et seulement 1% des terres est considéré comme adapté à l'agriculture (OSS, 2017). Compte tenu des faibles niveaux de précipitations sur presque tout le territoire, les zones appropriées à l'agriculture sont relativement limitées et circonscrites aux régions du sud (Les Wilayas de Hodh el-Charghi, Hodh el-Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Tagant et Guidimagha).

Par ailleurs, l'alimentation est également assurée par l'élevage, en particulier dans les zones de montagne, mais aussi dans les zones du sud. Cette activité contribue de manière significative à la stabilité économique des éleveurs ruraux (Ministère de l'Economie et des Finances, 2017). Nonobstant le potentiel agropastoral existant dans ces régions, l'ONU pointe l'extrême pauvreté et l'exclusion dans laquelle vivent les populations. Malgré des progrès notables réalisées par la Mauritanie dans la lutte contre la pauvreté ces dernières années, trois quart (3/4) de la population vivent dans un état de pauvreté multidimensionnelle ou dans un état proche. Outre vu l'insuffisance de leurs revenus (revenu d'un ménage inférieur à 1,34 dollar par jour et 74 % des pauvres vivent dans les zones rurales), ils affrontent des difficultés multiples telles que le manque d'accès à l'eau potable, une insécurité alimentaire chronique (23,7% % de la population en 2021), une forte prévalence de la malnutrition et des difficultés pour accéder aux installations de santé et à l'éducation mais à noter également que l'accès au facteur foncier demeure une contrainte majeure à l'autosuffisance alimentaire des communautés de ces zones.

S'agissant de l'exclusion sociale, elle frappe certains groupes, notamment, les Haratines (Maures noirs descendants d'esclaves) et les Afro-Mauritaniens (Peuls, Soninkés, Wolofs). Alors qu'ils représentent

plus des deux tiers de la population¹, ces deux groupes sont systématiquement absents des postes de responsabilité et constamment exclus de nombreux aspects de la vie économique et sociale. Trois facteurs perpétuent cette exclusion : la langue, le régime foncier et l'état civil. La langue officielle est l'arabe, que de nombreux Mauritaniens ne parlent pas. Ils ne comprennent donc aucune communication officielle. En outre sans titre de propriété ni pièce d'identité, ils ne peuvent pas obtenir de prêts pour les semences et les engrais et sont souvent menacés d'éviction sans indemnisation par des propriétaires. Ces communautés ont d'énormes difficultés liées à l'obtention des pièces d'identité nationale les privant ainsi de certains avantages tels que le droit de poursuivre les études après le primaire, le droit de vote, le droit de propriété et les aides publiques.

C'est au regard de ces défis majeurs qu'Oxfam avec ses partenaires (AMAD, APLV, ROSA) et les concours financiers de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) ont mis en œuvre ce projet de renforcement des capacités de résilience des communes et des communautés de la zone Sud de la Mauritanie (Wilayas du Brakna et du Gorgol), en vue de réduire les inégalités de base et la vulnérabilité aux risques socio-économiques et climatiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons agropasteurs.

II. Rappel de l'objectifs de l'évaluation

L'objectif de cette évaluation est d'examiner dans quelle mesure le projet a atteint les résultats prévus en termes d'impact, de la qualité des interventions, de la stratégie de mise en œuvre ou processus, d'utilisation des ressources et de la capacité organisationnelle.

L'évaluation permettra aussi de relever les « bonnes pratiques », les « pratiques à améliorer », ainsi que les « leçons apprises » qui ont été générées par les actions conduites et/ou intégrées dans le projet.

III. Démarche méthodologique

Deux approches méthodologiques ont été utilisées pour cette évaluation, et ce conformément aux Termes de Références : (i) une approche quantitative et (ii) une approche qualitative. Ces démarches méthodologiques sont à la fois participatives, descriptives et analytiques et a impliqué tous les acteurs (bénéficiaires directes, les associations des femmes et des jeunes, les relais communautaires, les communes, les services déconcentrés de l'Etat, les ONG partenaires, l'équipe d'Oxfam Mauritanie). Pour atteindre pleinement les objectifs qui lui sont assignés, l'évaluation est basée, sans s'y limiter, sur les cinq (05) critères de l'OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité) et le critère d'évaluation spécifique lié au genre.

3.1. Déroulement de la mission

La mission d'évaluation a été effectuée en trois étapes à savoir : (i) étape préparatoire ; (ii) étape de collecte d'informations ; et (iii) étape de dépouillement et analyse des résultats.

¹ Rapport de l'ONU, 35^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, Philip Alston.

3.1.1. Etape préparatoire

Premièrement, elle a débuté avec une réunion de cadrage avec l'équipe programme et MEAL d'OXFAM pour s'assurer de la bonne compréhension des objectifs de l'évaluation et des attentes, affiner et valider la méthodologie d'analyse des données ainsi que le calendrier, et enfin d'identifier les personnes clés à interviewer.

Secundo, nous avons utilisé la revue documentaire des données secondaires et primaires disponibles pour préparer et organiser cette évaluation. L'analyse de ces documents a permis, dans un premier temps, de cerner de manière plus approfondie le contexte et les contours de l'évaluation du projet et de guider l'élaboration des outils de collecte de données primaires (quantitatives et qualitatives). Ces outils ont été soumis à l'équipe technique d'Oxfam pour amendement et validation avant le démarrage effectif de l'évaluation.

3.1.2. Etape de collecte d'information

Cette étape a débuté avec une formation des agents enquêteurs sur les outils de collecte de données et la méthodologie d'évaluation. Cette formation a été organisée du 28 février au 01 mars 2023 à Nouakchott, réunissant les enquêteurs (2 femmes et 2 hommes) et superviseurs (1 homme et 1 femme). La collecte de données primaires est faite auprès des bénéficiaires et parties prenantes. Cette collecte de données primaires est faite à l'aide d'une enquête auprès des bénéficiaires sur la base d'un questionnaire paramétré sur tablette, des entretiens semi-directifs individuels et des entretiens de groupe, le tout sur la base des guides d'entretiens. Ces entrevues sont couplées avec les observations directes faites sur le terrain lors des visites pour mieux apprécier certaines activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

✧ Volet quantitatif

Le volet quantitatif avait pour objectif de réaliser une enquête auprès des bénéficiaires pour cerner les contours de l'étude. Cette enquête auprès des bénéficiaires a permis d'examiner dans quelle mesure le projet a atteint les résultats prévus en termes d'impact, de la qualité et la quantité des interventions, de la stratégie de mise en œuvre, d'utilisation des ressources et de la capacité organisationnelle. Le tableau 1 ci-dessous indique la taille de l'échantillon et la répartition des bénéficiaires dans les différentes zones retenues pour l'étude.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon selon les zones

Wilaya	Echantillon prévu	Echantillon enquêté	Taux de réalisation
Gorgol	110	110	100,0%
Brakna	275	275	100,0%
Total général	385	385	100%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

✧ Volet qualitatif

Pour le volet qualitatif, la méthode socio-anthropologique a guidé la conception des outils, la collecte des données ainsi que le traitement et l'analyse des données. En considération des objectifs spécifiques de l'étude, cette méthode dite qualitative a été d'un grand apport. Elle a permis de comprendre, en

profondeur, les problèmes des bénéficiaires. La méthode qualitative a donc permis de cerner ces différentes questions sous toutes leurs dimensions et interactions.

Tableau 2: Interlocuteur par lieu de collecte de données

Wilaya	Entretien semi-directif	Focus group	Total
Bénéficiaires Gorgol	8	4	12
Bénéficiaires Brakna	15	10	25
ONG partenaires (AMAD, APLV et ROSA)	6	0	6
Equipe de projet d'Oxfam	2	0	2
TOTAL	31	14	45

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

3.1.3. Étape de dépouillement et analyse des résultats

Cette étape a consisté à traiter, analyser et interpréter les résultats des enquêtes et entretiens effectués sur le terrain. Des croisements de données ont été effectués pour analyser les différents résultats par Wilaya et par type d'activité selon les critères d'évaluation.

3.1.4. Étape de restitution et dissémination des résultats

Une fois élaboré, le rapport provisoire a été soumis à l'examen de l'équipe de projet/Oxfam. A cette étape, les observations, les remarques et les suggestions ont été formulées à l'endroit du consultant et prise en compte.

Une restitution des résultats de l'évaluation sera organisée en ligne sous une présentation Powerpoint, pour partage et validation avec les parties prenantes.

Enfin, après validation le rapport est diffusé sur le site web de Oxfam Intermon, partagé avec les différents partenaires de mise en œuvre, le bailleur et les communautés bénéficiaires.

3.2. Limites de l'évaluation

Bien qu'elles soient mitigées, les limites à cette évaluation sont variées. Pendant la période de collecte des données, les membres de ménages sont occupés par des travaux des cultures irriguées et maraîchères donc parfois il était difficile de trouver les personnes dans les ménages pendant le passage du consultant et des enquêteurs. Par endroits, le passage des enquêteurs a coïncidé avec la coupure de la connexion internet sur l'entendu du territoire national et cela en défaveur des envois des données sur le serveur. Ces différentes limites ont joué négativement sur la planification des activités de collecte des données.

Ces difficultés ont été surmontées par le déplacement des agents de collecte sur les zones de production agricole et des négociations ont eu lieu avec les personnes très occupées d'accepter nous recevoir à la fin de l'heure pour des entretiens. Par rapport la connexion internet, une fois rentré à Nouakchott nous avons utilisé le WIFI pour transférer les données sur le serveur.

Bien que tous ces facteurs aient retardé le déroulement de la mission, cela n'a pas eu d'incidence particulière sur les résultats de l'étude.

IV. Présentation des résultats de l'évaluation

Cette partie du rapport expose les résultats de l'évaluation suivant les critères de l'OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité), le critère genre et les recommandations formulées pour la consolidation des acquis et des interventions futures.

4.1. Caractéristiques socio-démographiques

4.1.1. Caractéristiques des ménages

✧ Activités agropastorales

L'examen du type d'activité agropastorale fait ressortir que la moitié des ménages (49,6%) pratique le maraîchage. Par ailleurs, deux ménages sur cinq (39%) pratiquent d'autres activités agricoles (e riz, principale culture en saison pluvieuse ; le maïs et le sorgho, en contre-saison sèche). La production du lait quant à elle n'est qu'une activité exercée par un ménage sur 10 (11,4%).

Tableau 3 : Répartition des ménages selon le type d'activité agropastorale

Type d'activités agropastorales du ménage	Effectif	Fréquence
Maraîchage	191	49,6%
Autre activité agricole	150	39,0%
Productions de lait	44	11,4%
Total	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

✧ Taille moyenne de ménage

L'observation des tailles des ménages montre que plus de 4 ménages sur 5 (80,7%) comptent entre 6 et 15 personnes, avec 54,5% qui comptent entre 6 et 10 personnes, et 26,2% qui comptent entre 11 et 15 personnes. Les ménages qui comptent moins de 5 personnes et plus de 16 personnes ne sont que peu représentés, avec des proportions de 9,1% et 10,1% respectivement.

Tableau 4 : Répartition des ménages selon le nombre des membres

Taille ménage	Effectif	Fréquence
[2-5]	35	9,1%
[6-10]	210	54,5%
[11-15]	101	26,2%
[16-20]	25	6,5%
21 et plus	14	3,6%
Total général	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

✧ Nombre moyen de femmes adultes par ménage

Pour ce qui est du nombre moyen de femmes adultes par ménage, le tableau 5 ci-dessous fait ressortir que la plupart des ménages (82,9%) ont entre 1 et 5 femmes. Par ailleurs, 14% des ménages regorgent entre 6 et 10 femmes dans leur composition. Les ménages qui n'ont aucune femme et ceux ayant plus de 11 femmes ne sont que très peu représentés, avec des proportions respectivement de 1,8% et 1,3%.

Tableau 5 : Répartition des ménages selon le nombre de femmes de 18 ans et plus

Nombre de femme de 18 ans et plus	Effectif	Fréquence
Aucune	7	1,8%
[1-5]	319	82,9%
[6-10]	54	14,0%
11 et plus	5	1,3%
Total général	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

4.1.2. Sexe et âge des chefs de ménage

Les données issues de cette étude révèlent que la plupart des ménages sont féminins². En effet, le tableau 6 ci-dessous révèle que 2 ménages sur 3 (68,6%) sont dirigés par une femme contre 31,4% de ceux dirigés par un homme. Cette forte fréquence de femmes cheffes de ménage s'explique par le fait que la plupart de la population dans cette zone est nomade et pendant la période de l'évaluation un grand nombre d'hommes est en transhumance du côté du Sénégal avec les troupeaux à la recherche du pâturage. Globalement, selon la présidente des réseaux des femmes leaders de Brakna, la femme rurale de la zone d'étude participe à environ 60% dans l'économie familiale.

Tableau 6 : Répartition des chefs ménages selon le sexe

Sexe du chef de ménage	Effectif	Fréquence
Féminin	264	68,6%
Masculin	121	31,4%
Total	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet CONVENIO IV, 2023

Quant à l'âge des chefs de ménage, le tableau 7 ci-dessous montre que la moitié des ménages (49,6%) ont pour chef une personne âgée entre 25 et 45 ans, avec 30,1% d'entre eux qui ont pour chef une personne âgée entre 35 et 45 ans, et 19,5% autres qui ont pour chef une personne âgée entre 25 et 34 ans. Les ménages qui ont pour chef une personne âgée de moins de 25 ans et plus de 65 ans ne sont que très peu représentés, avec des proportions de 3,6% et 7,5% respectivement.

Tableau 7 : Répartition selon la tranche d'âge du chef de ménage

Tranche d'âge	Effectif	Fréquence
[18-25[14	3,6%
[25-35[75	19,5%
[35-45[116	30,1%
[45-55[96	24,9%
[55-65[55	14,3%
[65-78]	29	7,5%
Total	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

² Ménage dirigé par une femme

4.1.3. Niveau d'instruction et statut matrimonial

Le tableau 8 qui suit examine le niveau d'instruction des chefs de ménage. Il révèle que le niveau d'instruction des chefs des ménages le plus dominant est le niveau primaire (25,5%) suivi du niveau secondaire (10,6%). Par ailleurs, il est à noter que 41,6% et 20,5% des ménages ont pour chef, respectivement un individu sans niveau d'instruction scolaire classique et ayant fait l'école coranique. Très peu de chefs de ménages ont un niveau supérieur, soit 1,8% de ménage. Par rapport au niveau supérieur, Il ressort des entretiens avec les bénéficiaires que les structures d'enseignement supérieur sont loin des localités enquêtées, aussi les parents n'ont pas assez de moyens pour soutenir leurs enfants donc ils les y retirent. En plus, pour avoir accès au niveau supérieur, il faut se munir de sa pièce d'identité alors que la plupart des individus dans la zone n'en dispose pas.

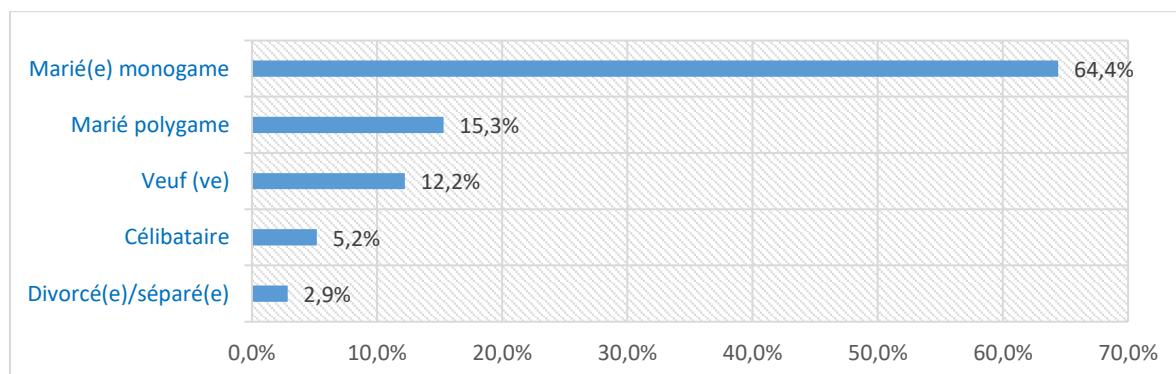
Tableau 8 : Répartition des chefs de ménage selon leur niveau d'instruction

Niveau d'éducation	Effectif	Fréquence
Aucun	160	41,6%
Primaire	98	25,5%
Secondaire	41	10,6%
Supérieur	7	1,8%
Ecole coranique	79	20,5%
Total	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Concernant le statut matrimonial des chefs de ménage, le graphique 1 ci-dessous révèle que le statut le plus dominant est le statut de marié monogame, avec une proportion de 64,4%. Les mariés polygames et les veufs représentent 15,3% et 12,2% des ménages respectivement. Les célibataires et les divorcés/séparés sont les moins représentés, avec des proportions de 5,2% et 2,9% respectivement.

Graphique 1 : Répartition des chefs de ménages selon leur statut matrimonial



Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

4.2. Au niveau conceptuel du projet

La qualité conceptuelle du projet est approximée à travers les critères suivants : (i) sa « pertinence » au regard du contexte de départ ; (ii) sa « cohérence » globale ; et (iii) la « complétude » de son dispositif opérationnel.

4.2.1. Pertinence du Projet

Le projet a été pensé dans un contexte visant à améliorer les capacités d'influence, l'exercice du droit citoyen et l'accès équitable et durable aux opportunités de développement socio-économique des agropasteurs (hommes, femmes et jeunes en vulnérabilité climatique). Pour les différents acteurs rencontrés, la pertinence du projet est justifiée du fait que les éléments factuels qui ont motivé l'élaboration du projet sont entre autres : (i) la persistance des inégalités sociales (communautaires, de genre et d'accès aux actifs productifs) ; (ii) le manque d'organisation et le professionnalisme de la société civile pour garantir le contrôle citoyen de l'action publique dans la gouvernance ; (iii) la dégradation continue des moyens d'existence des populations locales due aux effets accrus du changement climatique ; (iv) la diminution progressive de la production agricole et animale, due à la récurrence des déficits pluviométriques ; (v) la faible structuration des agriculteurs et des éleveurs en groupements capables de défendre leurs droits ; (vi) la faible connaissance des communautés de leurs droits et devoirs ; et (vii) le manque de la sécurisation juridique du facteur foncier qui est un facteur limitant au développement de la filière maraîchage pour les femmes.

Il ressort de l'évaluation que les orientations stratégiques du projet sont pertinentes, au regard du contexte national. Le projet s'inscrit dans les priorités nationales en matière de sécurité alimentaire définies dans la stratégie nationale de la sécurité alimentaire et également la stratégie de croissance et de prospérité partagée (SCAPP) 2030. Le projet s'inscrit également dans la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) à l'horizon 2015 vision 2030, basée sur les résultats des concertations nationales et régionales, qui comprend un programme national d'investissement agricole (PNIA) ainsi qu'un plan d'actions prioritaires à l'horizon 2015. Cette SNSA et son PNIA/SA visent à relancer la production vivrière, mais aussi à s'attaquer aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir : (i) la disponibilité de produits vivriers en qualité et quantité suffisantes, (ii) l'accès pour tous, y compris aux groupes les plus vulnérables et à faibles revenus, (iii) l'utilisation et la qualité sanitaire des produits alimentaires, en vue de favoriser une alimentation équilibrée et saine pour tous, (iv) la stabilité des approvisionnements, qui implique une dimension politique et des mécanismes de prévention/gestion des crises et catastrophes naturelles. Enfin, le projet contribue aux Objectifs de développement durable (ODD), notamment les ODD 1 ; 2 ; 5 et 13.

Selon les enquêtés, les besoins prioritaires des bénéficiaires étaient pris en compte dans le cadre de ce projet. L'approche inclusive et participative utilisée lors de l'élaboration du Convenio IV a permis d'identifier les problèmes et vulnérabilités réels des femmes, des hommes et des jeunes. Cette approche a été utilisée en associant les comités de gestion dans les localités et les leaders communautaires. L'identification des bénéficiaires des activités Cash For Works (HIMO) s'est faite en utilisant l'approche HEA (House Economic Analysis ou l'analyse de l'économie du ménage). Par ailleurs, il y'a eu des risques d'inclusions et d'exclusions mais avec le système de vérification mis en place, l'équipe du projet a décelé ces inclus et exclus pour les remplacer par les vrais bénéficiaires.

Durant la période d'exécution du projet, d'autres programmes étatiques et projets sont mis en œuvre : PRODEFI (Projet de développement des filières inclusives), DECLIC avec le GRDR, Convenio avec CARITAS, PRAPS, PARIIS, SAFIRE, TAAZOUR, Techghil. De ce fait, le projet agit avec ces derniers pour se compléter.



La pertinence du projet a aussi été confirmée par quelques extraits des personnes enquêtées :

« Les mots me manquent pour exprimer mes sentiments de satisfaction à l'équipe du projet. Le projet a pris en compte les besoins des femmes, des jeunes (...). Toute la communauté apprécie très positivement le projet (...) ». Extrait ESD, maire de la commune de Boghé.

Les résultats atteints par le projet ont contribué largement à la satisfaction des besoins des bénéficiaires.

4.2.2. Cohérence globale du projet

La cohérence du projet est analysée par rapport à la logique d'intervention du projet et par rapport à la logique organisationnelle. Le cadre opérationnel est globalement cohérent. Les différents outils, notamment le document de projet, le cadre des résultats et le tableau de suivi budgétaire, s'articulent les uns avec les autres. Ils sont adéquats aux objectifs du projet et offrent les principaux leviers nécessaires à une gestion axée sur les résultats du projet.

4.2.3. Complétude du dispositif opérationnel du projet

Lors de la conception du projet, il a été produit un document du projet, un cadre logique, un tableau de suivi des progrès et un tableau de suivi budgétaire qui ont été mis à la disposition de l'équipe de mise en œuvre. Ce dispositif repose sur les activités suivantes : la tenue des réunions mensuelles de l'unité de gestion avec les équipes terrains ; la tenue des réunions trimestrielles de l'unité de gestion avec les équipes de terrains, les coordinateurs et les présidents des ONG partenaires ; les réunions de comité de pilotage (COFIL) avec le Directeur Pays et les présidents des partenaires (Niveau stratégique) ; l'enquête Baseline ; l'évaluation à mi-parcours ; l'évaluation finale ; la capitalisation ; et les missions de suivi.

L'ensemble du dispositif permet de suivre l'avancement des activités, de la consommation du budget, des indicateurs, des résultats mais également de prendre des décisions stratégiques.

4.2.4. Efficience du projet

L'analyse de l'efficience s'est faite en faisant le rapprochement entre les résultats obtenus et les moyens utilisés. Ces moyens peuvent être de trois ordres : les moyens humains, les moyens matériels et les moyens financiers. L'appréciation de l'efficience se focalise sur le rapport aux ressources financières.

Concrètement, nous avons comparé le taux d'exécution technique des activités au taux d'exécution financière. Trois cas peuvent se présenter :

- ✧ Le taux d'exécution financière est supérieur au taux d'exécution technique : L'efficacité dans ce cas est faible, et selon les écarts, peut aller d'assez bon, à moyen ou médiocre.
- ✧ Le taux d'exécution financière égale le taux d'exécution technique : Alors, l'efficacité qualifiée de bonne.
- ✧ Le taux d'exécution financière est inférieur au taux d'exécution technique : Alors, l'efficacité est qualifiée de très bonne.

Le taux d'exécution financière selon le chef de projet est de 95% en date du 24 mars 2023. Le taux d'exécution technique du projet, représenté par le taux d'efficacité tel que calculé est de 100%.

Nous utilisons l'indicateur du taux d'efficacité pour apprécier le niveau d'efficacité du projet. Le taux d'efficacité est le rapport entre le niveau d'exécution financière et le niveau de l'exécution technique, c'est-à-dire :

$$\text{TEFF} = \text{TET} / \text{TEXF} \times 100$$

$$100 / 95 \times 100 = 105,2\%$$

Etant donné que le taux d'efficacité est supérieur à 100%, cela veut dire que le niveau de l'exécution financière est inférieur au niveau de l'exécution des activités, on peut conclure alors que l'efficacité est très bonne. Le budget alloué au projet a permis la réalisation de plus d'activités que prévues. Aussi, dans la mise en œuvre du projet, aucun gaspillage majeur n'est à déplorer.

4.3. Au niveau de la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet – en dépit d'un certain nombre de goulots d'étranglement – a été globalement satisfaisante, qu'il s'agisse de l'efficacité opérationnelle ou de son appropriation.

4.3.1. Sensibilisation et renforcement des capacités

✧ Formation et renforcement des capacités

Plus de la moitié (56,4%) des ménages enquêtés a reçu la formation dans le cadre de ce projet. Les formations ont permis aux jeunes, femmes et les hommes d'acquérir de connaissances de qualité et pratiques. Elles permettront aux bénéficiaires de défendre leur cause, d'être plus productifs, d'être compétitifs sur les propositions des projets et de mieux gérer leur projet. Il a été observé que les bénéficiaires mettent en pratique les acquis de la formation reçue notamment dans le domaine de l'agroécologie, le leadership féminin et le montage de projet.

Par ailleurs, pour ceux consultés lors des focus groups et entretiens individuels auraient aimé de formation intensive de longue durée.

Tableau 9 : Proportion des ménages qui ont bénéficié d'une formation dans le cadre du projet

Formation dans le cadre du projet	Effectif	Fréquence
Non	168	43,6%
Oui	217	56,4%
Total	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

S'agissant des thèmes de formation, 41,4% des bénéficiaires ont reçu la formation en techniques agricoles (lutte contre la sésamie, gestion de fertilité de sol, etc.), 26,9% qui ont suivi la formation et bénéficié d'accompagnement en agroécologie (introduction des semences adaptées aux changements climatiques).

Tableau 10 : Les types de formations reçues par les ménages

Types de formation	Effectif	Fréquence
Formation en techniques agricoles (lutte contre la sésamie, gestion de fertilité de sol, etc.)	120	41,4%
Formation et accompagnement en agroécologie (introduction des semences adaptées aux changements climatiques)	78	26,9%
Formation et accompagnement des communes dans le montage des projets et la gestion des subventions en lien avec le fond climat et la résilience	23	7,9%
Formation des comités de gestion des GIE pour la confection des grillages	18	6,2%
Formation sur la production laitière	17	5,9%
Renforcement des capacités des communautés, pour le développement des initiatives éligibles aux fonds climat	11	3,8%
Formation des artisans sur la fabrication des Kassines et blocs de pierres à lécher	9	3,1%
Formation des auxiliaires vétérinaires dans les nouvelles communes et accompagnement à leur réseautage	7	2,4%
Formation sur les titres fonciers	4	1,4%
Formation des femmes et des jeunes sur les directives volontaires	3	1,0%
Total	290	100%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

La quasi-totalité (99%) des bénéficiaires affirment être satisfaits du contenu des formations et que les connaissances reçues ont apporté un changement positif dans leur vie quotidienne. Ces formations ont été faites conformément aux besoins exprimés par les bénéficiaires lors de l'élaboration du projet.

Tableau 11 : Proportion des ménages qui estiment que la formation a apporté du changement

Changement apporté	Effectif	Fréquence
Non	3	1%
Oui	214	99%
Total	217	100%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

❖ Sensibilisation

Globalement, 4 246 personnes ont été touchées par la sensibilisation sur les changements climatiques et sur les droits et devoirs de la communauté. En effet, 2 332 femmes ont été touchées par la sensibilisation, soit 52,6% contre 2 014 hommes (47,4%) qui ont été touchés.

Ces séances ont permis aux agropasteurs (hommes, femmes et jeunes) d'être sensibilisés sur leurs droits vis-à-vis de la commune (sensibilisation sur ce que c'est une commune, sur le CCC, sur les droits des citoyennes et citoyens envers la commune et sur les responsabilités de la commune envers les administrés). Selon le chef de projet, les communautés affirment connaître leurs droits et devoirs vis-à-vis de leurs communes, suite aux différentes sensibilisations mises en œuvre par le projet.

Tableau 12 : Répartition des personnes touchées par la sensibilisation selon le sexe

Sensibilisation selon le sexe	Effectif	Fréquence
Féminin	2 332	52,6%
Masculin	2 014	47,4%
Total	4 246	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Dans l'ensemble, une augmentation est observée par rapport à la cible, passant de 3 000 personnes à 4 170 personnes, soit une augmentation de 28,1%. Cette participation massive se justifie par l'importance des thèmes proposés (Qu'est-ce que c'est la commune, les rôles des conseillers municipaux, les droits des citoyennes et citoyens à l'accès l'information sur le fonctionnement d'une commune, le droit à la participation aux différents cadres d'échanges de la commune, les ressources de la commune, les devoirs des citoyennes et citoyens vis-à-vis de leurs communes et le cadre de concertation communal) par le projet et une bonne organisation des différentes sensibilisations.

Tableau 13 : Répartition des personnes touchées par la sensibilisation comparée à la cible

Sensibilisation selon le sexe	Evaluation Finale	Cible
Féminin	2 232	1 800
Masculin	2 014	1 200
Total	4 246	3 000

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

4.3.2. Production agricole

✧ Pratique agricole

Sur l'ensemble des ménages enquêtés, plus de 9 sur 10 (94,3%) pratiquent l'agriculture. Cette forte proportion pourrait s'expliquer par le caractère rural de la population d'étude.

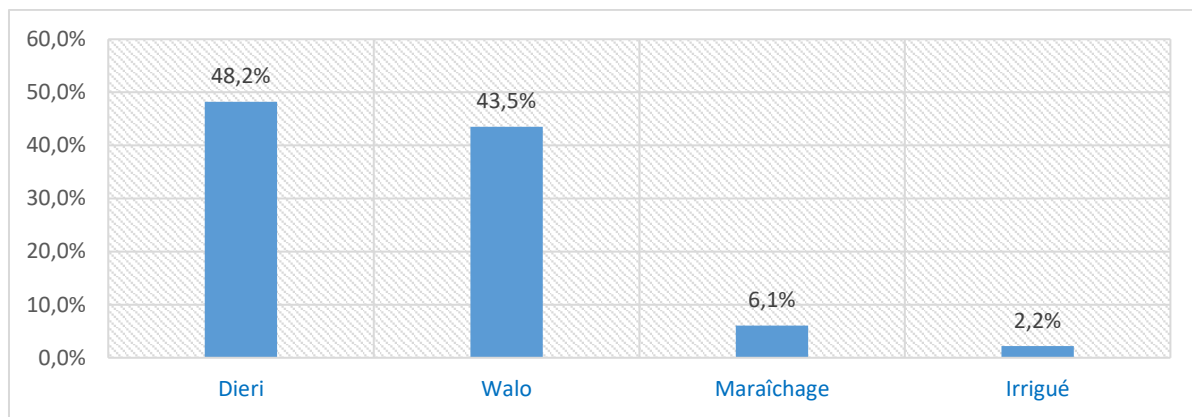
Tableau 14 : Proportion des ménages qui pratiquent l'agriculture

Pratique l'agriculture	Effectif	Fréquence
Non	22	5,7%
Oui	363	94,3%
Total	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Les principales cultures pratiquées sont le Dieri (48,2%) ou Walo (43,5%). Le maraîchage et la culture irriguée sont les types de culture les moins pratiquées avec des proportions de 6,1% et 2,2% respectivement. Cela se justifie par le fait que la majorité des producteurs ne disposent pas des équipements et des zones aménagées pour pratiquer le maraîchage et l'irrigué.

Graphique 2 : Répartition des ménages selon le type de culture principale pratiqué

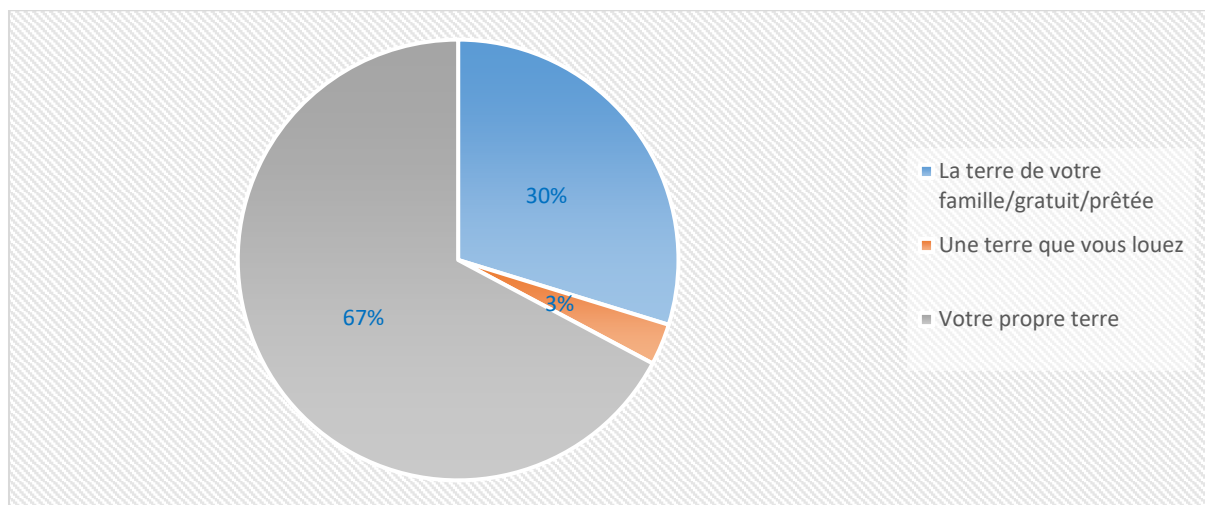


Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

❖ Accès à la terre et titre foncier

Avoir accès à la terre est primordiale pour exercer une activité agricole. Les données de cette étude donnent un aperçu sur les différentes modalités d'acquisition de terre pour la production. Pour la grande majorité des producteurs, ils sont propriétaires, c'est-à-dire qu'ils utilisent leurs propres terres pour cultiver, soit un peu plus de 6 producteurs sur 10 (67,0%). Les terres gratuites, prêtées ou de la famille viennent en deuxième position, soit pour 30,0% des producteurs. Très peu de ménage louent des terres pour leurs cultures, soit 3,0% des producteurs (Graphique 3).

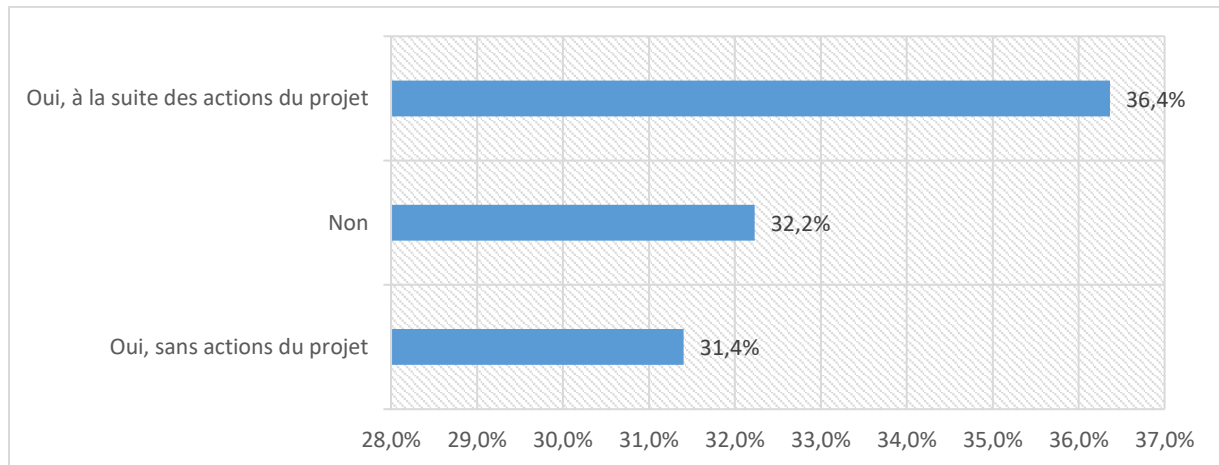
Graphique 3 : Répartition des ménages selon les modalités d'accès à la terre



Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Bien même que la majorité des ménages exploitent leurs propres terres, on constate un nombre conséquent qui ne possède pas de titre foncier. En effet, 32,6% des ménages ne disposent pas d'un titre pour la terre utilisée. Plus de 3 ménages sur 10 (36,4%) ont obtenu un titre grâce au projet et 31,4% l'ont obtenu grâce à leur propre démarche (Graphique 4).

Graphique 4 : Répartition des ménages selon la disposition ou non d'un titre foncier



Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Quant à ceux qui ne disposent pas d'un titre foncier, ils ont une autre forme de garantie d'accès à la terre. Il s'agit du droit coutumier (87,2% des ménages) et les ententes foncières 12,8% des ménages (Tableau 15) qui ont abouti aux autorisations provisoires d'exploitation.

Dès le mois de septembre 2022 il a été mis en place un mécanisme de sécurisation foncière communément appelé les ententes foncières pour faire face à la complexité de la mise en œuvre de la réforme foncière de 1983, qui peut créer des situations d'insécurité juridique foncière susceptibles d'exacerber d'avantage les discriminations dont sont victimes les femmes et les jeunes. Ces ententes sont signées par la Présidente de la Coopérative agricole, le Chef de village et l'autorité municipale. En termes de sécurisation, la Wilaya de Gorgol à travers ROSA a donné 10 autorisations d'exploitation (selon le chef de projet). Par contre, Dans la Wilaya de Brakna ce processus n'a pas jusqu'à là abouti du fait qu'il y a de blocus auprès des autorités locales. Ce document permet de :

- ❖ Contourner les difficultés liées à l'application de la loi nationale sur le foncier ;
- ❖ Formaliser les droits fonciers des groupements agricoles ;
- ❖ Clarifier le statut des terres agricoles exploitées par les groupements agricoles ;
- ❖ Faciliter l'obtention de financement auprès de bailleurs.

Tableau 15 : Autres formes de garantie d'accès à la terre obtenu à la suite des actions du projet

Autre forme de garantie d'accès à la terre obtenu à la suite des actions du projet	Effectif	Fréquence
Droit coutumier	102	87,2%
Entente foncière	15	12,8%
Total général	117	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

❖ Appui du projet

De 2019 à nos jours, la plupart des ménages ont reçu un appui principalement dans le cadre de la distribution des semences améliorées (65,0%), le suivi de la Sécurisation physique des terres (20,7%) et la formation sur les changements climatiques (12,4%).

Tableau 16 : Répartition de ménages selon les appuis reçus du projet

Appui reçu du projet de 2019 à nos jours	Effectif	Fréquence
Semences améliorées	236	65,0%
Sécurisation physique des terres	75	20,7%
Formations sur le changement climatique	45	12,4%
Conservation des eaux et la restauration des sols	7	1,9%
Total	363	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Les bénéficiaires des semences améliorées sont en grande partie satisfaits de la quantité de semence reçue, avec une proportion de (60%), et 32% qui sont, quant à eux, très satisfaits.

Tableau 17 : Satisfaction des ménages sur les semences reçues

Satisfaction de la quantité de semence reçue	Effectif	Fréquence
Satisfait	82	60%
Très satisfait	44	32%
Peu satisfait	8	6%
Pas du tout satisfait	3	2%
Total général	137	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Il en est de même du niveau global de satisfaction par rapport à l'appui du projet. En effet, 92% des ménages sont soit très satisfaits, soit satisfaits de l'appui du projet, contre 8% qui sont soit peu satisfaits ou pas du tout satisfaits.

Tableau 18 : Satisfaction des ménages sur l'appui du projet

Satisfaction de l'appui reçu	Effectif	Fréquence
Pas du tout satisfait	9	2%
Peu satisfait	24	6%
Satisfait	187	49%
Très satisfait	165	43%
Total général	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

❖ Production des cultures agricoles

Le tableau 19 ci-dessous présente la production agricole moyenne dans les zones d'étude qui s'élève à 1 282 kg. Il fait mention également de la production moyenne dans le Brakna qui est de 1 363 kg et celle de Gorgol qui est de 1 087 kg.

Tableau 19 : Production agricole moyenne en Kg

Wilaya	Production moyenne en Kg
Brakna	1 363
Gorgol	1 087
Ensemble	1 282

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Sur l'ensemble des deux Moughataas, une augmentation est observée par rapport à la situation de départ, passant de 1 015 kg à 1 282 kg, soit une augmentation de 26,3%. Une grande augmentation est observée dans le Gorgol passant de 493 kg à 1 087 kg, soit une augmentation de 120,5% tandis que dans le Brakna, une légère diminution de la production est observée passant d'une moyenne de 1 391 kg à 1 363 kg, soit une diminution de 2,1%.

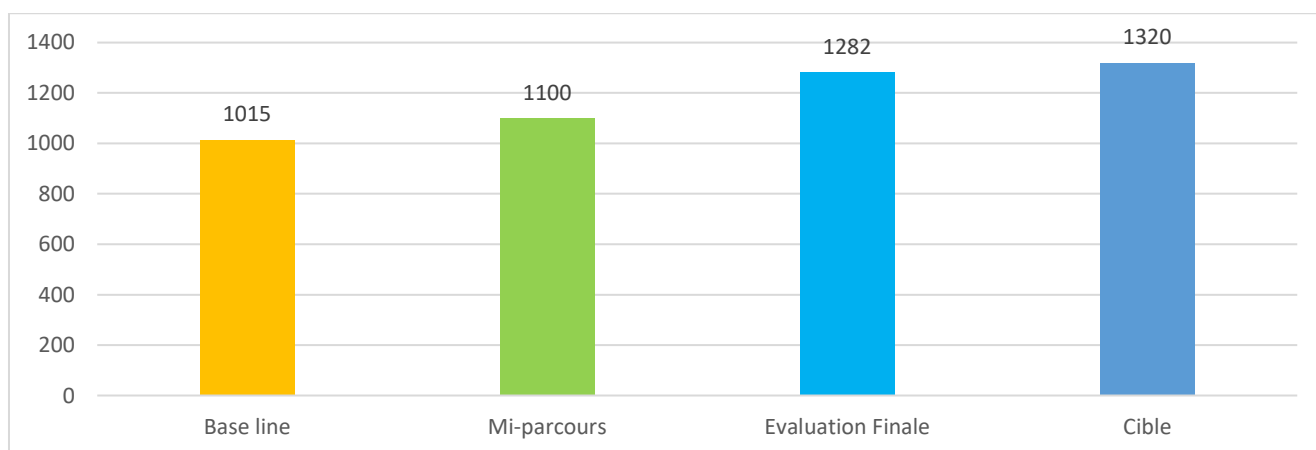
Tableau 20 : Production agricole moyenne comparée à la situation de départ selon les Wilayas

Wilaya	Base line en Kg	Mi-parcours en Kg	Evaluation Finale en Kg
Brakna	1 391	1300	1 363
Gorgol	493	900	1 087
Ensemble	1 015	1 100	1 282

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Une augmentation graduelle de la production agricole moyenne est observée de la situation base line à la situation Evaluation Finale en passant par la situation à mi-parcours. La production agricole moyenne a augmenté de 8,37% passant de 1 015 kg à 1 100 kg entre la situation en base line et la situation à mi-parcours. Elle a également augmenté de 16,54% entre la situation à mi-parcours et la situation end line, passant de 1100kg à 1 282 kg.

Graphique 5 : Production agricole moyenne comparée à la situation de départ



Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Pour ce qui est de la satisfaction des ménages de la production agricole, le tableau 21 ci-dessous révèle que près de 9 ménages sur 10 (89,4%) déclarent être satisfaits de leurs productions agricoles.

Tableau 21 : Proportion des ménages satisfaits de leur production

Satisfaction de la quantité produite	Effectif	Fréquence
Non	41	10,6%
Oui	344	89,4%
Total	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Le tableau 22 ci-dessous montre que, même si une grande partie des ménages est satisfaite des productions agricoles, il n'en reste pas moins que près de 8 ménages sur 10 (79,2%) déclarent avoir rencontré des difficultés lors des activités de production agricole.

Tableau 22 : Proportion des ménages ayant rencontré des difficultés

Difficultés rencontrées ?	Effectif	Fréquence
Non	80	20,8%
Oui	305	79,2%
Total général	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Pour ce qui est de la question de savoir si la production s'est améliorée avec l'appui du projet, 56,4% des ménages estiment que la production agricole s'est améliorée avec l'appui du projet contre 43,6% autres qui estiment plutôt que les actions du projet n'ont aucunement augmenté les productions agricoles.

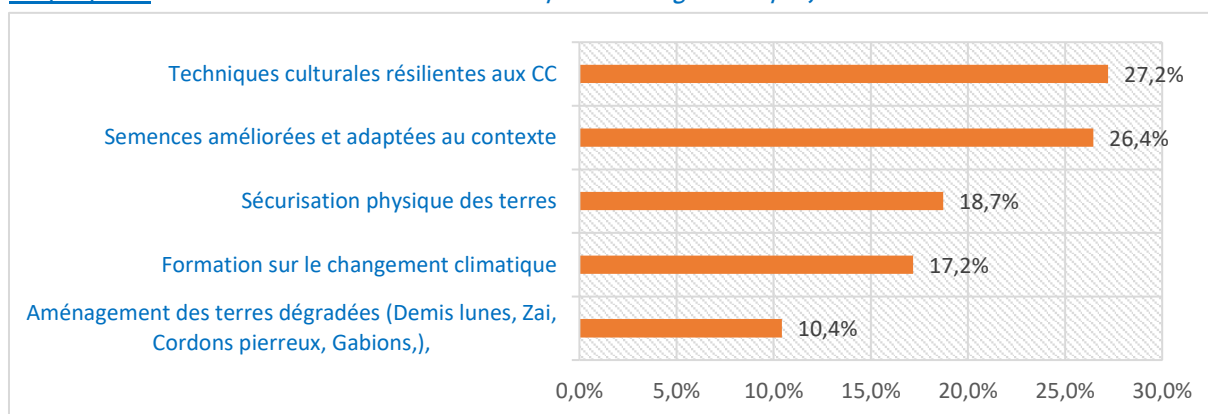
Tableau 23 : Proportion des ménages qui déclarent que leur production s'est améliorée

La production s'est améliorée avec l'appui du projet ?	Effectif	Fréquence
Non	168	43,6%
Oui	217	56,4%
Total	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Les facteurs les plus évoqués par les ménages qui ont favorisé la production agricole grâce au projet sont d'une part les techniques culturales résilientes aux CC, soit environ 27,2% des ménages et d'autre part, les semences améliorées et adaptées au contexte, soit par 26,4% des ménages. Ces derniers sont suivis par la sécurisation physique des terres, évoquée par 18,7% des ménages, et la formation sur le changement climatique, évoquée par 17,2% des ménages. Le facteur aménagement des terres dégradées est le facteur le moins évoqué par les ménages, soit seulement 10,4% des ménages enquêtés.

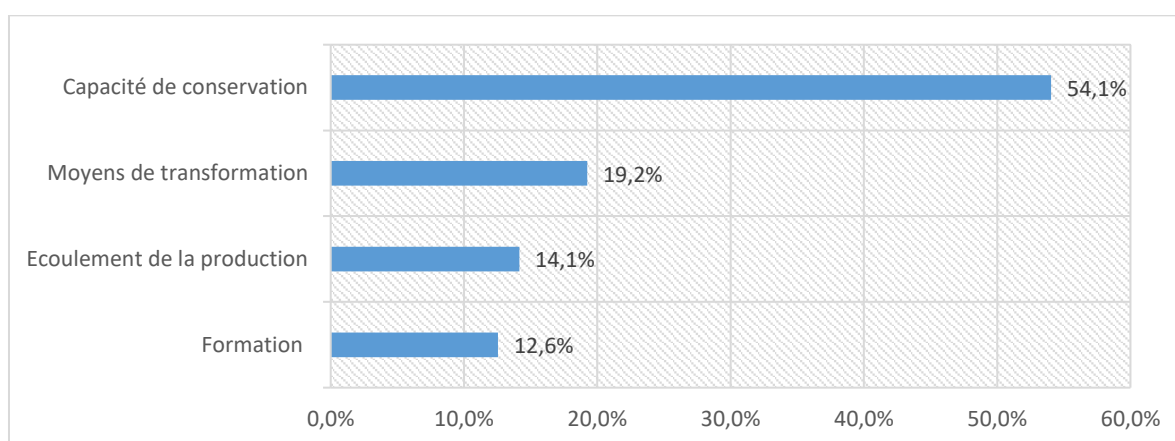
Graphique 6 : Les différents facteurs favorisant la production grâce au projet



Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Les difficultés post production les plus évoquées par les ménages concernent principalement la capacité de conservation, puisqu'évoqué par 54,1% des ménages (Graphique 7). Cette dernière est suivie par les difficultés liées aux moyens de transport (19,2% des ménages), les difficultés liées à l'écoulement de la production (14,1% des ménages) et les difficultés liées à la formation (évoqué par 12,6% des ménages).

Graphique 7 : Les difficultés post production



Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

❖ Production laitière

La production moyenne annuelle du lait actuellement est de 1 420 litres (Tableau 24). Comparée entre les Moughataas, la production moyenne de Brakna (1 511 litres) est supérieure à celle de Gorgol (1 002 litres). En effet, la production moyenne de Brakna était supérieure à celle de Gorgol dans l'enquête base line.

Tableau 24 : Production moyenne annuelle du lait par Wilaya

Wilaya	Quantité moyenne en litre
Brakna	1 511
Gorgol	1 002
Ensemble	1 420

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

La production moyenne annuelle comparée à celle de départ est largement supérieure. En effet, la production moyenne est passée de 511 litres à 1420 litres, soit une augmentation de 177,8%. Une grande augmentation est observée dans le Brakna passant de 543 litres à 1511 litres, soit une augmentation de 178,2%. Il en est de même dans le Gorgol passant de 434 litres à 1002 litres, soit une augmentation de 130,8%.

Tableau 25 : Production moyenne annuelle du lait par Wilaya comparée à la situation de départ

Wilaya	Base line en L	Mi-parcours en L	Evaluation Finale en L
Brakna	543	665	1 511
Gorgol	434	465	1 002
Ensemble	511	565	1 420

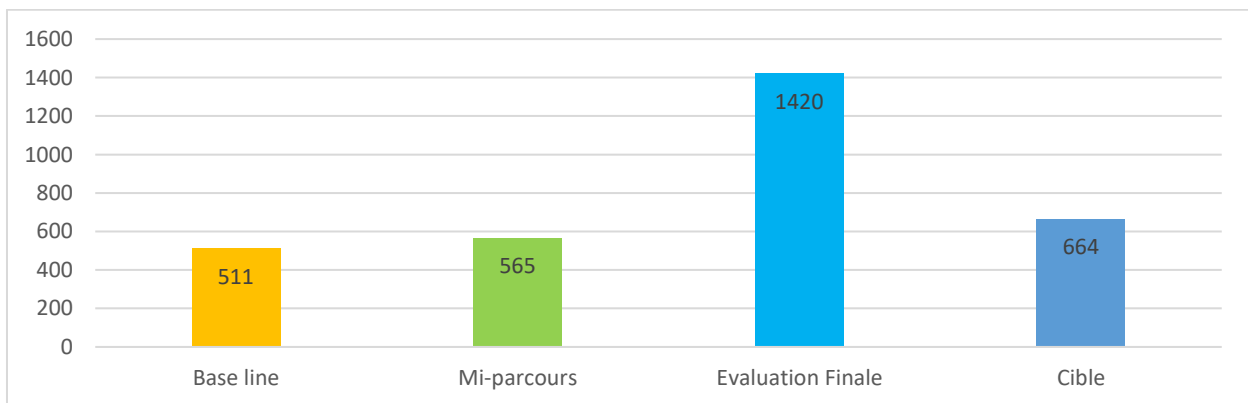
Source : Evaluation finale du projet du Convenio IV, 2023

La quantité moyenne visée par le projet est de 664 litres par an. Selon le graphique ci-dessous on constate que la production moyenne à la fin du projet est de 1420 litres, soit plus du double de l'objectif visé.



« Le projet a été très bénéfique pour nous... Par le passé, nous étions obligés de vendre notre production laitière à bas prix parce que nous n'avions pas le moyen de conservation. Avec le projet, nous transformons notre lait en yaourt, fromage (...) nous vendons à un bon prix et conservons. J'ai aussi grâce au projet payé la scolarité de ma fille en ville jusqu'à l'obtention de son baccalauréat (...) ». Extrait ESD, Présidente des femmes de la mini laiterie d'ARI HARA.

Graphique 8 : Production moyenne annuelle du lait comparée à la situation de départ



Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

4.3.3. Analyse des revenus

Le revenu moyen annuel pour l'ensemble des ménages est de 13 423 MRU. Selon les Moughataas, le revenu des ménages de la Moughataa de Brakna (23 343 MRU) est plus du double de celui des ménages de la Moughataa de Gorgol.

Tableau 26 : Revenu moyen annuel par Wilaya

Wilaya	Revenu moyen en MRU
Brakna	23 343
Gorgol	9 454
Ensemble	13 423

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Bien que le revenu moyen pour l'ensemble des ménages enquêtés ait de 13 423 MRU, il est important de signaler que près de 6 ménages sur 10 (59,7%) n'arrivent pas à obtenir un revenu de 10 000 MRU par an (Tableau 27). Ceux qui ont un revenu allant de 10 000 MRU à 20 000 MRU ne représentent que 24,2% des ménages enquêtés. Très peu de ménages ont un revenu supérieur à 30 000 MRU, soit 6%.

Tableau 27 : Répartition des ménages selon les tranches de revenu

Tranche de revenu	Effectif	Fréquence
] moins de 10 000]	230	59,7%
[10 000-20 000]	93	24,2%
]20 000-30 000]	39	10,1%
]30 000-40 000]	7	1,8%
]40 000-50 000]	8	2,1%
]50 000 et plus [8	2,1%
Total général	385	100%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Parmi les activités agropastorales, le maraîchage est le type d'activité le plus fructueux, avec un revenu moyen de 17 172 MRU. Il est suivi par d'autres activités agricoles qui forment un revenu moyen de 11 400 MRU. Cette faible situation du revenu agricole pourrait s'expliquer par la mauvaise pluviométrie due aux changements climatiques. La production laitière est le secteur d'activité qui rapporte le moins de revenu.

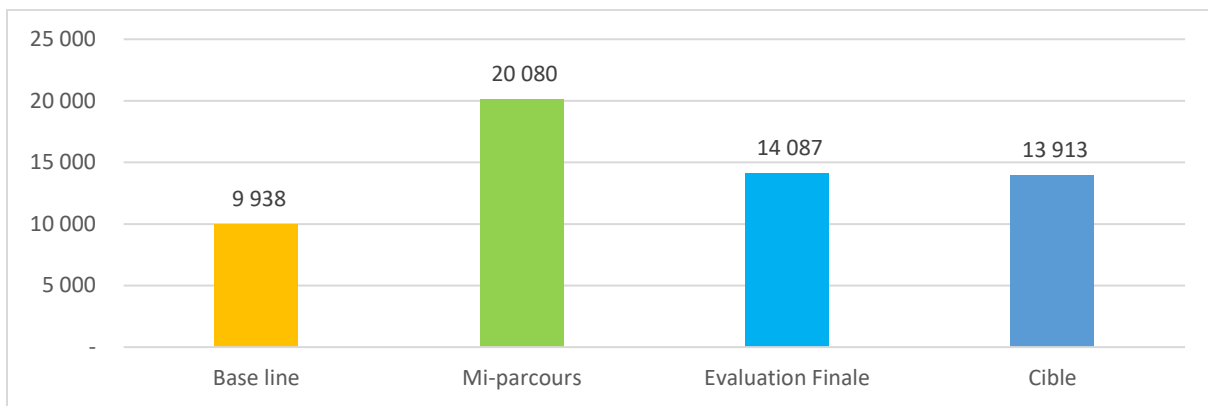
Tableau 28 : Revenu moyen annuel selon le type d'activité agropastorale

Activités agropastorales	Revenu Moyenne (en MRU)
Autre activité agricole (Djeri)	11 400
Maraichage	17 172
Productions de lait	9 856
Total	14 087

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Le revenu moyen annuel des ménages a considérablement évolué depuis la mise en œuvre du projet dans les 2 Moughataas. En effet, ce revenu est passé de 9 938 MRU à la situation de départ à 20 080 MRU à mi-parcours, avant de descendre à 14 087 MRU en fin du projet (Graphique 8). Toutefois, le montant à la fin du projet est bien proche du montant ciblé par le projet qui est égal à 13 913 MRU.

Graphique 9 : Revenu moyen annuel comparé à la situation de départ



Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

4.3.4. Analyse de la sécurité alimentaire

✧ Score de Consommation Alimentaire (SCA)

Le Score de Consommation Alimentaire (SCA) est un indicateur proxy qui reflète la quantité et la qualité de l'alimentation. Il est basé sur un rappel des 7 jours sur les groupes d'aliments et la fréquence de consommation. C'est une somme pondérée des groupes d'aliments avec leur poids respectif (Tableau 29).

Selon les résultats de l'analyse, plus de 9 ménages sur 10 (99,5%) ont un score de consommation alimentaire acceptable. Cela démontre que globalement les ménages des producteurs ont une alimentation acceptable en quantité et en qualité.

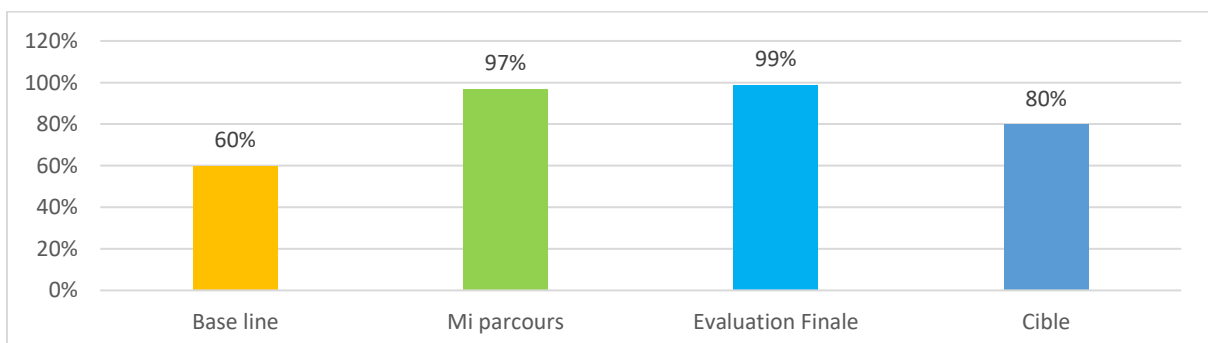
Tableau 29 : Score de consommation alimentaire

SCA	Effectif	Fréquence
Limité	2	0,5%
Acceptable	383	99,5%
Total	385	100,0%

Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

Comparé à la situation de départ, le SCA acceptable a augmenté de 39%. En effet, il est passé de 60% à la situation de départ à 97% à mi-parcours, avant de grimper à 99% vers la fin.

Graphique 10 : Evolution du SCA comparé à la situation de départ



Source : Evaluation finale du projet Convenio IV, 2023

4.4. Evaluation des Résultats

4.4.1. Effets/impacts du projet

La présente analyse est menée sur les effets immédiats et intermédiaires du projet. Dans le cadre de cette analyse, il est plutôt question de mesurer les effets qui sont observables à court terme. Ces effets constituent l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des communautés et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet.

Les effets du projet sont appréciés à travers les résultats tangibles obtenus en termes d'acquis qui peuvent avoir une influence favorable sur les conditions de vie des acteurs dont la gouvernance, la sécurité alimentaire et la justice sociale.

Pour atteindre les effets escomptés du projet, un ensemble d'activités a été identifié dans les différents rapports.

Effets en termes de résultats : les femmes et jeunes jugent les activités dont ils ont bénéficié sont tantôt non satisfaisantes pour certains et tantôt de satisfaisantes pour d'autres. Les résultats obtenus à travers la mise en œuvre des activités telles que : l'autonomisation des femmes par la mise en place des 150 AGR, la sécurisation physique des 06 sites des périmètres agricoles, l'aménagement des terres dégradées, la sensibilisation des communautés sur leurs droits et devoirs vis-à-vis de la commune, la mise en place des dispositifs des réseaux des femmes leaders, le collège des consommateurs de lait local, la mise en place des réseaux de relais communautaires, la mise en place des plateformes (maraichère et lait), l'appui aux fermes agropastorales pilotes, la promotion de la culture fourragère, les constructions des banques d'aliments de bétails, la mise en place des unités laitières, la création d'emploi dans les ateliers de fabrication de grillage, la mise en place des comités de fabrication des blocs de pierres à lécher, l'intégration des jeunes et des femmes dans les instances de prise de décision au niveau communal(CCC), la création des 03 réseaux locaux jouant le rôle de la société civile ainsi que la promotion de la rationalisation du cheptel ont contribué à l'amélioration des conditions de vie et la réalisation des rêves des bénéficiaires.

Impacts positifs sur les femmes : les effets positifs sont de plusieurs ordres et englobent :

- ✧ La participation significative des femmes aux instances de concertation mises en place. Cela a permis aux femmes de mieux porter leur voix. Cette participation permettra aux femmes de défendre leur cause et d'aller vers l'autonomisation ;
- ✧ La prise de conscience sur le fait que le projet a suscité auprès des femmes, l'importance pour elles d'aller à l'école, la connaissance de leur droit, la compréhension et la nécessité de se faire établir les documents de l'état civil et la participation au processus décisionnel qui génère des impacts positifs en termes de gestion de contrôle citoyen ;
- ✧ La prise de conscience des femmes de la nécessité d'obtenir les documents d'état civil (CNI, Acte de naissance et acte de mariage particulièrement) favorisera l'obtention de financement, de crédit agricole et de titre foncier ;
- ✧ Les activités génératrices de revenus créées au profit des femmes leur permettront d'améliorer durablement leurs conditions de vie économique mais également leurs autonomisations.

Impacts positifs en termes d'amélioration des conditions de vie : Le projet, du point de vue des bénéficiaires, a contribué à produire des changements en termes d'amélioration du niveau de vie des ménages, surtout au niveau des jeunes et femmes. Il a permis de les autonomiser financièrement grâce aux activités de Cash For Work (CFW). Les changements sont aussi visibles dans les capacités de l'auto prise en charge des bénéficiaires et sur leur niveau de vie et celle de leur famille.

Enfin, en considération des performances satisfaisantes au niveau des indicateurs, il est possible – toutes proportions gardées – d'affirmer que les actions entreprises dans le cadre du projet sont sur la trajectoire de l'impact escompté.

4.4.2. Durabilité du projet

La mesure de la durabilité de ce projet auprès des parties prenantes et surtout les bénéficiaires est appréciée par la durabilité des effets positifs ou des résultats du projet, et par la viabilité des mécanismes mis en place qui sont susceptibles de perdurer une fois que le projet aura pris fin.

La question de la pérennité des acquis du projet reste aujourd'hui une préoccupation majeure de toutes les parties prenantes du projet. La durabilité est abordée sur plusieurs niveaux lors de l'évaluation à savoir : l'engagement des communautés locales (bénéficiaires), l'engagement des autorités des Wilayas et locales, l'engagement des responsables du projet et des partenaires de mise en œuvre.

L'appropriation des acquis du projet par les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les bénéficiaires permet bel et bien de dire que les mécanismes et les outils de mis en œuvre ainsi que les actions entreprises ont une grande probabilité d'être durables si, les partenaires financiers effectuent des opérations de suivi. Seul le suivi peut permettre l'assurance de la pérennisation de ces mécanismes et outils.

Le mécanisme mis en place assurera la durabilité du projet car le fruit du projet est déjà observable. Il y a déjà un renforcement des capacités entre les différents partenaires, la présence des cliniques juridiques et les réseaux de femmes qui parviennent à détecter et dénoncer toute sorte de violence.

La mise en œuvre du projet s'est faite à travers un processus participatif qui a placé les bénéficiaires au centre de la stratégie d'intervention. Ainsi, les jeunes et femmes qui constituent les principaux bénéficiaires, les collectivités locales et les autres acteurs de développement ont été impliqués et responsabilisés dans toutes les grandes activités du projet. L'implication a assuré aux bénéficiaires une bonne connaissance du projet (objectifs, stratégies, ressources...), ce qui a favorisé leur participation active. La responsabilisation des bénéficiaires a permis la maîtriser les outils de mise en œuvre et de se confronter aux différents défis qui ont jalonné toutes les étapes du projet. La capitalisation de ces différentes expériences a assuré une bonne appropriation du projet par les bénéficiaires, ce qui constitue un gage de pérennisation des acquis et leur duplication à travers d'autres interventions.

Contrairement à ce qui est observé généralement au niveau des projets de développement, le projet n'a pas prédéfini des activités à réaliser. Au regard de l'analyse de la situation, les communautés ont décidé des initiatives à mettre en œuvre au niveau des HIMO et des AGR. L'intérêt des bénéficiaires pour les différentes activités qu'ils ont identifiées eux-mêmes, est un gage d'appropriation et de pérennisation des acquis.

Le projet a adopté une approche de renforcement des capacités et de formation des acteurs afin de garantir la durabilité des acquis, de la consolidation de la paix, de la protection des enfants et de la cohésion sociale.

Pour pérenniser les effets induits du projet dans sa zone d'intervention, les partenaires financiers doivent également continuer à assurer le suivi des activités réalisées.

4.5. Mesure du degré de prise en compte du genre

Partout où la mission est passée, les entretiens avec les bénéficiaires ont prouvé que le projet a veillé à la prise en compte de l'aspect genre en ciblant toutes les catégories. L'évaluation a permis de confirmer que dans toutes les activités du projet, les questions relatives à l'égalité des sexes sont transversales et systématiquement abordées. Car la répartition des cibles est faite selon un pourcentage à attribuer aux hommes et aux femmes. Dans la planification des activités, l'équipe du projet s'assure que les Termes de référence prennent en compte la représentativité des différentes sensibilités sociales de sorte à veiller à la participation des femmes, des jeunes et des hommes. L'autre élément capital dans ce projet, c'est la prise en compte des points de vue et besoins spécifiques des femmes et jeunes dans les TDRs, ce dans le but d'encourager la discrimination positive. Le projet avait une activité sur l'accompagnement et la promotion du développement de la masculinité positive, qui est l'un des principes féministes, dans toutes les actions.

Pour les bénéficiaires, le projet a contribué au renforcement des capacités des femmes et jeunes filles sur les prises de décision, à la formation sur les politiques et stratégies nationales de développement durable, à la formation sur l'égalité de genre et la justice sociale, à la formation sur le réseautage, à la formation sur le montage de projet, à la sensibilisation des hommes sur la masculinité positive, à la sensibilisation sur l'importance de l'état civil, à faire un plaidoyer pour la sécurisation des terres. A l'issue de ces activités, quelques groupements/coopératives féminins ont eu l'autorisation d'exploitation des terres. Grâce au projet quelques structures ont vu le jour, notamment la création des réseaux des femmes dans les Wilayas de Brakna et de Gorgol.

Quelques extraits des entretiens pour expliquer la pertinence de la prise en compte de la dimension genre.



« Ce sont les hommes qui détiennent le pouvoir, la terre et qui gèrent les affaires. S'il y a de plus en plus une implication des jeunes et des femmes, c'est parce que le projet, grâce au volet autonomisation des femmes/jeunes et positionnement stratégique dans les instances, insiste pour impliquer ces deux couches ». (Extrait ESD, présidente de réseaux des femmes de Boghé)

« Avant ce projet, très peu de femmes sont dénombrées les AGR. Cependant, à l'issue de la mise en œuvre du projet, on voit des femmes/filles qui sont formées dans les métiers et qui arrivent à subvenir les besoins prioritaires de leurs familles ». (Extrait FG, secrétaire de réseaux de femmes de Kaédi)

Pour rappel, 68,6% des ménages de la zone d'études sont dirigés par des femmes ainsi la mise en œuvre de ces activités au profit des femmes et jeunes est d'une grande valeur parce qu'elles améliorent les conditions de vie des ménages et portent la voix des sans voix.

Les entretiens ont montré que, malgré la persistance des pesanteurs socio-culturelles dans ces zones, le projet a réussi à avoir l'implication et la participation des femmes dans les activités grâce à des sensibilisations sur la valeur ajoutée que cela peut apporter aux filles et aux femmes.

4.6. Changement de comportement

La mise en œuvre du projet dans les Moughataa ciblées a permis d'observer quelques changements de comportement des bénéficiaires sur le plan socio-économique.

Sur le plan social, grâce au projet, les autorités ont compris l'importance et le rôle que les femmes et les jeunes peuvent jouer dans la communauté. Les associations féminines organisées par réseaux sont actuellement très actives et mènent leurs propres activités au profit de la cohésion sociale à travers la sensibilisation des femmes sur les droits et la justice sociale. Désormais, les femmes savent à qui se confier lorsqu'elles veulent dénoncer les injustices. Aussi, elles ont pris conscience de l'importance d'avoir une carte d'identité, et font désormais des démarches administratives pour l'obtention des documents civils. La participation des jeunes et femmes dans les instances de concertations communales et l'autorisation d'exploitation des terres sont considérées comme des éléments nouveaux (retombées de changement de mentalité). On observe également de plus en plus la participation féminine aux choses publiques et à des formations.

D'ordre économique, le projet a contribué à la redynamisation de l'économie locale avec une amélioration du niveau de revenu annuel moyen des ménages se situant à 13 423 MRU. La mise en place des AGR à travers la protection et le développement des filières maraîchages et le lait local et la sécurisation des terres ont contribué à l'autonomisation financière des femmes et l'amélioration des conditions de vie des ménages.

V. Points forts et points à améliorer du projet

Les points forts et les points faibles du projet Convenio IV sont présentés ci-dessous.

5.1. Points forts

- ☞ **Implication des parties prenantes** : le projet Convenio IV a impliqué toutes les parties prenantes (les jeunes, les femmes, les hommes ; les partenaires étatiques : services déconcentrés de l'Etat, Comité technique ; communes ; REFEL (Réseau des Femmes Leaders) ; ONGs locales ; Collège de consommateurs de lait local et les relais communautaires, Réseaux des femmes leaders) dans sa mise en œuvre. Chacune des parties prenantes, dans le cadre du projet, a contribué efficacement pour apporter une réponse aux besoins urgents des bénéficiaires ;
- ☞ **L'introduction des nouvelles techniques culturales** : 56,4% des ménages estiment que la production agricole s'est améliorée avec l'appui du projet grâce l'introduction des nouvelles techniques culturales. Cette amélioration est constatée également au niveau du revenu des producteur (graphique 9) ;
- ☞ **La création des réseaux locaux** : mettre les organisations en réseau les rend dynamiques et puissantes lors du plaidoyer auprès des instances décisionnelles.

- ☞ **L'obtention des autorisations d'exploitation** : Elles sont signées par documents signés par le Wali de la Région et contre signé par le Délégué Régional de l'agriculture. Ce document attribut quelques superficies de terres à usage agricole au groupement de femmes et permet aux femmes et exploitants l'obtention de financement et de crédit agricole ;
- ☞ **L'obtention d'ententes foncières** : elles sont émises par les notables (chefs de village, Imam, conseiller municipal et les exploitants) de la localité. Ce document fait ressortir l'aspect d'attribution de la terre soit par don, ou par prêt et remplace le titre foncier au niveau local ;
- ☞ **L'introduction de Saving group (Epargne Communautaire)** : des personnes forment ce groupe et bénéficient des formations et crédits de leur caisse qui sont remboursable. Ces crédits permettent aux membres de créer les AGR et subvenir aux besoins de leurs ménages ;
- ☞ **La production de supports de communication** : selon les interlocuteurs, la production des supports (livrets et guides) de formation et les fiches de sensibilisation permet de capitaliser et pérenniser les connaissances acquises. Ces supports durables serviront de sous-main aux bénéficiaires et acteurs locaux lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés dans la continuité des activités de formation et sensibilisation ;
- ☞ **La création des unités laitières** : Ces unités ont été d'une grande utilité. Non seulement elles aident à transformer le lait local, de contribuer à la sécurité alimentaire mais elles permettent aussi aux organisations de générer des revenus. Avec l'appui d'Oxfam et ses partenaires 551 litres à 1 420 litres.
- ☞ **Bonne collaboration avec les partenaires** : la qualité de la collaboration avec les partenaires est un point fort du projet dans la mesure où elle a été un élément clé pour l'obtention des effets escomptés. Cette bonne collaboration se justifie par la bonne communication, le dynamisme des parties prenantes et la disponibilité des partenaires ;
- ☞ **Implication de l'Etat** : l'Etat a favorisé l'exécution des interventions du fait de son implication à travers les différents ministères régaliens (Agriculture, Elevage, ETC.) dans la mise en œuvre du projet ;
- ☞ **Coordination de l'équipe du projet (Oxfam et ses partenaires)** : le projet dispose d'une équipe de techniciens solides et très compétents, d'une large diversification des compétences. Le partage des connaissances avec les différents partenaires un gage de pérennité des actions.

5.2. Points à améliorer

Comme toute œuvre, certaines faiblesses ont été constatées par la mission d'évaluation, il s'agit notamment de :

- ☞ **La non traduction des supports de formation et de sensibilisation** : le manque de supports caricaturés et traduits en langues locales, limiterait l'assimilation des contenus par les bénéficiaires ayant un faible niveau d'instruction ;
- ☞ **Le retard dans la création de groupe d'échange** : d'après les partenaires de mise en œuvre du groupe d'échange a été faite avec un retard. L'échange autour du projet mérite d'être renforcée en créant un groupe (réseaux sociaux) pour permettre de mieux coordonner la mise en œuvre des activités ;
- ☞ **La Covid 19** : L'épidémie de COVID-19 a culbuté l'arrêt des activités pendant quatre (4) mois.

5.3. Leçons apprises et bonnes pratiques

Le partenariat développé par le projet a permis un rapprochement des Organisations (Oxfam et ses partenaires) dans les wilayas de Brakna et Gorgol qui ont ainsi appris à travailler ensemble et à collaborer pour l'atteinte des objectifs communs. Le projet a généré des bonnes pratiques dans la mesure où, les capacités des agriculteurs sont renforcées sur les nouvelles techniques culturales, sur la culture fourragère, sur la sécurisation juridique de terres, sur la participation des femmes et des jeunes dans les instances de prise des décisions, sur la formation des relais communautaires. Ce qui a permis l'implication des communautés dans les actions du projet.

Les leçons apprises sont entre autres dans le domaine de la sécurité alimentaire (Agriculture et élevage), de la bonne gouvernance, de l'influence et de la sécurisation juridique des terres.

Titre de la bonne pratique

La sécurisation juridique des terres

Élément novateur & caractéristiques clés

Depuis le Code foncier de 1983, toutes les terres appartiennent à l'État. L'obtention de titres fonciers est une procédure longue et compliquée où interviennent, en plus du Ministère des finances par le biais de sa Direction des Domaines, les Ministères de l'Urbanisme et celui du Développement rural avec l'appui de ses bureaux fonciers régionaux qui sont plutôt sous-équipés. L'état a entamé une réforme foncière depuis plus de 5 ans mais ne s'est toujours pas concrétisé. Le ROSA à travers les projets Convenio a mis en place des cliniques juridiques qui a facilité l'obtention de quelques ententes foncières et autorisations d'exploitation

Contexte de la bonne pratique

Les conflits liés au foncier et le manque d'obtention des financements liés au foncier est la première motivation de la mise en place des cliniques juridiques. Les mécanismes de sécurisation proposés emportent de garanties à la fois juridique et coutumières.

Cette bonne pratique est née comme étant le combat de ROSA puis accompagné de ses partenaires (Oxfam et FAO) a permis de faire du plaidoyer une arme efficace à double usage à savoir éveiller la population et faire pression sur les autorités pour mieux se tenir à côté des populations.

Explication supplémentaire sur la bonne pratique choisie

Aussi bien l'entente foncière que l'autorisation d'exploitation agricole représentent des mécanismes qui viennent formaliser les droits fonciers des femmes en milieu rural. Concrètement, il s'agit, pour les autorisations d'exploitations agricoles, de documents signés par le Wali de la Région et contre signé par le Délégué Régional de l'agriculture. Ce document attribut quelques superficies de terres à usage agricole au groupement de femmes. Quant aux ententes c'est un document aussi signé par le chef de village au nom de la communauté, la présidente de la coopérative et l'autorité municipale

Une fois que les documents sont signés, les femmes peuvent librement et en toute indépendance mettre en valeur les terres de culture. Elles sont protégées contre toute tentative d'accaparement de leur terre.

Ces deux mécanismes ont été reçus comme un sentiment de protection et de guide.

Recommandations pratiques/spécifiques pour la reproduire

Faire un plaidoyer pour l'applicabilité des instructions d'attribution des autorisations par le Premier Ministre. Sensibiliser les chefs traditionnels de l'utilité en termes de sécurisation foncière.

Comment la bonne pratique peut-elle être développée à l'avenir ?

- ❖ Mettre à profit les instructions de la primature demandant aux autorités administratives locales d'octroyer des autorisations d'exploitations agricoles ;
- ❖ Organiser des assemblées villageoises pour sensibiliser sur l'utilité des ententes foncières de sécurisation comme alternative aux difficultés liées à l'application de la loi nationale sur le foncier ;
- ❖ Mettre en place une équipe de technicien maîtrisant les textes sur le foncier et capables de mettre en place de stratégies pouvant faciliter leur mise en application et éventuellement proposer des solutions de contournement des obstacles empêchant les producteurs et productrices agricoles d'exploiter leurs terres.

VI. Critères d'évaluation

Toutes les évaluations externes d'Oxfam doivent utiliser les critères du DAC dans l'analyse des données et le rapportage. Plus particulièrement, l'Equipe d'évaluation doit compléter le tableau ci-dessous pour apprécier l'intervention et sa mise en œuvre en utilisant les critères du DAC. Le tableau devra présenter dans une annexe du rapport final.

Critères	Notation (1=Faible, 5=Élevée)					Justification
	1	2	3	4	5	
Conception						Il ressort de l'évaluation que les orientations stratégiques du projet sont pertinentes, au regard du contexte national. Le projet s'inscrit dans les priorités nationales en matière de sécurité alimentaire définies dans la stratégie nationale de la sécurité alimentaire et également la stratégie de croissance et de prospérité partagée (SCAPP) 2030. Le projet s'inscrit également dans la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) à l'horizon 2015 vision 2030, basée sur les résultats des concertations nationales et régionales, qui comprend un programme national d'investissement agricole (PNIA) ainsi qu'un plan d'actions prioritaires à l'horizon 2015. Cette SNSA et son PNIA/SA visent à relancer la production vivrière, mais aussi à s'attaquer aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir: (i) la disponibilité de produits vivriers en qualité et quantité suffisantes, (ii) l'accès pour tous, y compris aux groupes les plus vulnérables et à faibles revenus, (iii) l'utilisation et la qualité sanitaire des produits alimentaires, en vue de favoriser une alimentation équilibrée et saine pour tous, (iv) la stabilité des approvisionnements, qui implique une dimension politique et des mécanismes de prévention/gestion des crises et catastrophes naturelles. Enfin, le projet contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment les ODD 1 ; 2 ; 5 et 13.
Pertinence						Selon les enquêtés, les besoins prioritaires des bénéficiaires étaient pris en compte dans le cadre de ce projet. L'approche inclusive et participative utilisée lors de l'élaboration du Convenio IV a permis d'identifier les problèmes et vulnérabilités réels des femmes, des hommes et des jeunes. Cette approche a été utilisée en associant les comités de gestion dans les localités et les leaders communautaires. L'identification des bénéficiaires des activités Cash For Works (HIMO) se fait en utilisant l'approche HEA (House Economic Analysis ou l'analyse de l'économie du ménage). Par ailleurs, il y'a eu des risques d'inclusions et d'exclusions mais avec le système de vérification est mis en place, l'équipe du projet a décelé ces inclus et exclus pour les remplacer par les vrais bénéficiaires.
Cohérence						La cohérence du projet est analysée par rapport à la logique d'intervention du projet et par rapport à la logique organisationnelle. Le cadre opérationnel est globalement cohérent. Les différents outils, notamment le document de projet, le cadre des résultats et le tableau de suivi budgétaire, s'articulent les uns avec les autres. Ils sont adéquats aux objectifs du projet et offrent les principaux leviers nécessaires à une gestion axée sur les résultats du projet.

<p>Efficienc</p>					<p>L'analyse de l'efficienc s'est faite en faisant le rapprochement entre les résultats obtenus et les moyens utilisés. Ces moyens peuvent être de trois ordres : les moyens humains, les moyens matériels et les moyens financiers. L'appréciation de l'efficienc se focalise sur le rapport aux ressources financières.</p> <p>Concrètement, nous avons comparé le taux d'exécution technique des activités au taux d'exécution financière. Trois cas peuvent se présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Le taux d'exécution financière est supérieur au taux d'exécution technique : L'efficienc dans ce cas est faible, et selon les écarts, peut aller d'assez bon, à moyen ou médiocre. ✦ Le taux d'exécution financière égale le taux d'exécution technique : Alors, l'efficienc qualifiée de bonne. ✦ Le taux d'exécution financière est inférieur au taux d'exécution technique : Alors, l'efficienc est qualifiée de très bonne. <p>Le taux d'exécution financière selon le chef de projet est de 95% en date du 24 mars 2023. Le taux d'exécution technique du projet, représenté par le taux d'efficacité tel que calculé est de 100%.</p> <p>Nous utilisons l'indicateur du taux d'efficienc pour apprécier le niveau d'efficienc du projet. Le taux d'efficienc est le rapport entre le niveau d'exécution financière et le niveau de l'exécution technique, c'est-à-dire :</p> <p>$TEFF = TE / TEXF \times 100$</p> <p>$100 / 95 \times 100 = 105,2\%$.</p> <p>Etant donné que le taux d'efficienc est supérieur à 100%, cela veut dire que le niveau de l'exécution financière est inférieur au niveau de l'exécution des activités, on peut conclure alors que l'efficienc est très bonne. Le budget alloué au projet a permis la réalisation de plus d'activités que prévues. Aussi, dans la mise en œuvre du projet, aucun gaspillage majeur n'est à déplorer.</p>
<p>Efficacité</p>					<p>L'efficacité dans la mise en œuvre du projet a été appréhendée avec l'indicateur du « Taux d'efficacité » (TE). Ce taux est calculé en faisant une moyenne pondérée de deux facteurs : (i) le Taux d'obtention des résultats (TOR) ; (ii) et le Taux de réalisation des activités (TRA). Une pondération est introduite pour accorder deux fois plus d'importance aux résultats qu'aux activités, parce que la gestion doit être axée sur les résultats.</p> <p>Ainsi : $TE = TOR + TRA / 2$</p>

					<p>Le taux d'efficacité global dans la mise en œuvre du projet est ainsi de 100% selon les informations reçues de l'équipe du projet. Ce niveau de performance est jugé satisfaisant. Cela s'explique par le fait d'une forte implication des communautés, des autorités dans la mise en œuvre du projet et aussi une bonne coordination de l'équipe du projet. Cette dernière se justifie par le Dynamisme et la maîtrise de la zone du projet des ONG partenaires. On peut relever aussi la pertinence des activités qui prend en compte les attentes des communautés.</p>
Prise en compte du genre					<p>Dans la mise en œuvre de ce projet, les questions relatives à l'égalité des sexes sont systématiquement abordées. Dans la planification des activités, l'équipe du projet s'assure que les Termes de référence prennent en compte la représentativité des différentes sensibilités sociales de sorte à veiller à la participation des femmes, des jeunes et des hommes. L'autre élément capital dans ce projet, c'est la prise en compte des points de vue et besoins spécifiques des femmes et jeunes dans les TDR, ce dans le but d'encourager la discrimination positive. A l'issue de ces activités, quelques groupements/coopératives féminins ont eu l'autorisation d'exploitation des terres. Grâce au projet quelques structures ont vu le jour, notamment la création des réseaux des femmes dans les Wilayas de Brakna et de Gorgol.</p> <p>Malgré la persistance des pesanteurs socio-culturelles dans ces zones, le projet a réussi à avoir l'implication et la participation des femmes dans les activités grâce à des sensibilisations sur la valeur ajoutée que cela peut apporter aux filles et aux femmes</p>
Durabilité					<p>La question de la pérennité des acquis du projet reste aujourd'hui une préoccupation majeure de toutes les parties prenantes du projet. La durabilité est abordée sur plusieurs niveaux lors de l'évaluation à savoir : l'engagement des communautés locales (bénéficiaires), l'engagement des autorités provinciales et locales, l'engagement des responsables du projet et des partenaires de mise en œuvre.</p> <p>L'appropriation des acquis du projet par les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les bénéficiaires permet bel et bien de dire que les mécanismes et les outils de mis en œuvre ainsi que les actions entreprises ont une grande probabilité d'être durables si, les partenaires financiers effectuent des opérations de suivi. Seul le suivi peut permettre l'assurance de la pérennisation de ces mécanismes et outils.</p> <p>Sur le plan social, grâce au projet, les autorités ont compris l'importance et le rôle que les femmes et les jeunes peuvent jouer dans la communauté. Les associations féminines organisées par réseaux sont actuellement très actives et mènent leurs propres activités au profit de la cohésion sociale à travers la sensibilisation des femmes sur les droits et la justice sociale. Désormais, les femmes savent à qui se confier lorsqu'elles veulent dénoncer les injustices. Aussi, elles ont pris conscience de l'importance d'avoir une carte d'identité, et font désormais des démarches administratives pour l'obtention des documents civils. La participation des jeunes et femmes dans les instances de concertations communales et l'autorisation d'exploitation des terres sont considérées comme des éléments nouveaux (retombées de changement de mentalité). On observe également de plus en plus la participation féminine aux choses publiques et à des formations.</p> <p>D'ordre économique, le projet a contribué à la redynamisation de l'économie locale avec une amélioration du niveau de revenu annuel moyen des ménages se situant à 13 423 MRU. La mise en place des AGR à travers la protection et le développement des filières maraîchages et le lait local et la sécurisation des terres ont contribué à l'autonomisation financière des femmes</p>

Potentialité d'impact					<p>Le projet, du point de vue des bénéficiaires, a contribué à produire des changements en termes d'amélioration du niveau de vie des ménages, surtout au niveau des jeunes et femmes. Les résultats obtenus à travers la mise en œuvre des activités telles que : l'autonomisation des femmes par la mise en place des 150 AGR, la sensibilisation des communautés sur leurs droits et devoirs vis-à-vis de la commune, la mise en place des dispositifs des réseaux des femmes leaders, le collège des consommateurs de lait local, la mise en place des réseaux de relais communautaires, la mise en place des plateformes (maraichère et lait), la promotion de la culture fourragère, la mise en place des unités laitières, la mise en place des comités de fabrication des blocs de pierres à lécher, l'intégration des jeunes et des femmes dans les instances de prise de décision au niveau communal(CCC), l'obtention des autorisations d'exploitation sont autant les éléments qui ont contribué à l'amélioration des conditions de vie et la réalisation des rêves des bénéficiaires.</p> <p>Enfin, en considération des performances satisfaisantes au niveau des indicateurs, il est possible – toutes proportions gardées – d'affirmer que les actions entreprises dans le cadre du projet sont sur la trajectoire de l'impact escompté.</p>
-----------------------	--	--	--	--	--

VII. Conclusion et recommandations

7.1. Conclusion

L'évaluation finale du projet « Justice sociale et résilience à travers la réduction des inégalités en Mauritanie » mis en œuvre dans la zone sud (Wilayas du Brakna et du Gorgol) de la Mauritanie pendant 4 ans. Une telle évaluation est d'une grande importance puisqu'elle a permis de mesurer l'efficacité des interventions du projet et sa contribution à la réduction des inégalités de base et la vulnérabilité aux risques socio-économiques et climatiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons agropasteurs. L'approche méthodologique utilisée est basée à la fois sur les aspects quantitatifs et qualitatifs. La population cible est l'ensemble des ménages bénéficiaires vivant dans les zones d'intervention du projet.

Au regard des discussions avec les personnes interviewées, les enquêtes ménages et de la documentation collectée, la mise en œuvre du projet confirme bien sa pertinence en ce sens qu'il répond parfaitement aux besoins des bénéficiaires car a permis de renforcer la résilience des communautés cibles, particulièrement des femmes et des jeunes, face aux effets du Changement Climatique. Par ailleurs, le projet est aligné sur les priorités nationales en matière de sécurité alimentaire définies dans la stratégie nationale de la sécurité alimentaire et également la stratégie de croissance et de prospérité partagée (SCAPP) 2030.

Le projet est efficace en raison des résultats probants et tangibles obtenus dans les communautés vulnérables par l'amélioration de leur résilience face aux effets du changement climatique.

La mise en œuvre du projet nous renseigne sur les changements profonds opérés dans la vie des bénéficiaires sur le plan social et économique. Les nombreux points cités dans le document confirment ces changements induits par le projet de manière durable ou temporaire. Il ressort des résultats que le projet est géré de manière économiquement rentable. Les ressources humaines, matérielles et financières sont utilisées à bon escient pour atteindre les résultats que nous connaissons et dépasser les prévisions. Enfin, le thème transversal du genre est pris en compte étant donné que la majorité des activités étaient dédiées aux femmes et aux jeunes. Malgré l'avènement de la Covid-19, le projet a bien été conduit et a respecté le délai normal de 4ans.

7.2. Recommandations

Au regard de tous ces éléments, un certain nombre des recommandations sont formulés pour permettre d'améliorer la résilience des communautés cibles face aux effets du Changement Climatique. Il s'agit de :

Pour l'Etat :

- ❖ Réviser les politiques et les programmes agricoles. Il s'agit d'intégrer la problématique des importations des produits agricoles et de la gestion des frontières dans les documents de politique pertinents de développement agricole, de sécurité alimentaire et de renforcement des filières agroalimentaires. C'est-à-dire limiter l'importation des denrées alimentaires produites localement par des taxes pour favoriser l'offre domestique. Elle doit être cohérente avec les autres politiques et plans de développement sectoriels existants ;
- ❖ Faciliter l'accès aux produits et services adaptés (ex : crédit, subvention) pour les producteurs/productrices (achat des intrants, des équipements de production et de transport, appui à la transformation des grains), pour les fournisseurs d'équipements (faciliter la distribution d'équipements dans les zones isolées) ;

Pour Oxfam (sachant que Oxfam quitte le pays mais peut toutefois laisser les orientations aux partenaires financiers pour d'autres financement) :

- ❖ Intensifier les échanges avec les différents partenaires (ROSA, AMAD et APLV). Il est question d'organiser des rencontres régulières pour permettre aux partenaires de s'approprier l'approche du projet ;
- ❖ Diversifier les domaines de formation professionnelle en tenant compte des secteurs innovants (formation en teinture, formation en restauration, formation en fabrication de savon, formation en soudure) pour encourager les AGR des Femmes et absorber les jeunes en chômage ;
- ❖ Augmenter le temps de formation pour une meilleure assimilation des connaissances. Intensifier et étendre les formations et les sensibilisations dans d'autres communes ;
- ❖ Produire les supports illustratifs de sensibilisation et de formation en langues locales des zones du projet ;
- ❖ Impliquer d'avantage les ministères du secteur concerné et les communes dans l'exécution et le suivi des projets en programmant les missions périodiques ;
- ❖ Encourager les autorités communales à intégrer la prise en charge des réunions des CCC et des dispositifs dans leurs budgets ;
- ❖ Promulguer des lois très claires sans ambiguïté sur la gouvernance foncière ;
- ❖ Appuyer les organisations des femmes leaders dans la planification et l'organisation des rencontres périodiques entre elles-mêmes pour passer en revue les activités mise en œuvre et le partage d'expériences ;
- ❖ Encourager le partage d'expériences entre groupements et associations pour faire bénéficier à tous les différents savoir-faire de chaque organisation ;
- ❖ Renforcer les mini-laiteries avec les équipements (pasteurisateur et congélateur) pour augmenter leurs capacités de production

- ❖ Former par localité quelques bénéficiaires sur l'utilisation et l'entretien des machines. L'adoption des technologies ne sera durable que si elles répondent à des besoins spécifiques identifiés au niveau local et aussi que s'ils existent les personnes formées pour l'utilisation et l'entretien ;
- ❖ Quand cela est préférable, créer un espace de dialogue et d'échange entre les organisations des femmes pour une meilleure concertation.

Pour ONG partenaires (avec d'autres financements peuvent prendre en compte les recommandations suivantes) :

- ❖ Mettre en place une plateforme interprofessionnelle pour une meilleure concertation et coordination entre les acteurs ;
- ❖ Diversifier les domaines de formation professionnelle en tenant compte des secteurs innovants (formation en teinture, formation en restauration, formation en fabrication de savon, formation en soudure) pour encourager les AGR des Femmes et absorber les jeunes en chômage ;
- ❖ Augmenter le temps de formation pour une meilleure assimilation des connaissances. Intensifier et étendre les formations et les sensibilisations dans d'autres communes ;
- ❖ Produire les supports illustratifs de sensibilisation et de formation en langues locales des zones du projet ;
- ❖ Encourager les autorités communales à intégrer la prise en charge des réunions des CCC et des dispositifs dans leurs budgets ;
- ❖ Appuyer les organisations des femmes leaders dans la planification et l'organisation des rencontres périodiques entre elles-mêmes pour passer en revue les activités mise en œuvre et le partage d'expériences ;
- ❖ Former par localité quelques bénéficiaires sur l'utilisation et l'entretien des machines. L'adoption des technologies ne sera durable que si elles répondent à des besoins spécifiques identifiés au niveau local et aussi que s'ils existent les personnes formées pour l'utilisation et l'entretien ;
- ❖ Quand cela est préférable, créer un espace de dialogue et d'échange entre les organisations des femmes pour une meilleure concertation.

Annexes

Termes de référence



TDR-Evaluation-Final
e-PROJET_CONVENIC

Liste de personnes interrogées (FG et ESD)



Liste des participants
aux entretiens semi-d

Instruments de collecte des données



7. Guide

d'entretien_Questionrd'entretien_autorités rd'entretien_Bénéficiaid'entretien_STAFF desd'entretien_STAFF du d'entretien_FOCUS GI



1. Guide



2. Guide



3. Guide



4. Guide



5. Guide



6. Guide

d'entretien_FOCUS GI

Rapport de cadrage



RAPPORT DE
DEMARRAGE_CERDC

Cadre logique renseigné (Baseline, mi-parcours et évaluation finale)

Matrice de la situation de référence du projet : après enquête Evaluation Finale						
Cadre Logique						
Objectif Global	Contribuer au renforcement de la résilience des communes et des communautés de la zone Sud de la Mauritanie (Brakna et Gorgol), en vue de réduire les inégalités et la vulnérabilité aux risques socio-économiques et climatiques des femmes, des hommes, et des jeunes agropasteurs					
	Indicateurs	Cible	Valeur Baseline	Valeur Evaluation à mi-parcours	Valeur Evaluation Finale	Commentaire sur l'indicateur
<p>Objectif Spécifique : Améliorer les capacités d'influence, l'exercice du droit citoyen et l'accès équitable et durable aux opportunités de développement socioéconomique des agropasteurs (femmes, hommes et jeunes) en vulnérabilité climatique dans les départements cibles</p>	I.O.V1. % d'augmentation de la production agricole et du lait des ménages cible à la fin du projet ;	30%	- Production agricole : 511 litres litres/an	Production agricole : 1 100 Kg/an	Production agricole : 1 282 Kg/an	
			- Production du lait : 511 litres litres/an	Production du lait : 565 litres litres/an	Production du lait : 1 420 litres litres/an	
	I.O.V2. % d'augmentation du revenu annuel des ménages agropasteurs ciblés (désagrégée par sexe et âge du chef de ménage) à la fin du projet	40%	- Revenu annuel des ménages agropasteurs ciblés : 9938 MRU	Revenu annuel des ménages agropasteurs ciblés : 20 080 MRU	Revenu annuel des ménages agropasteurs ciblés : 14 087 MRU	
			- Revenu annuel des ménages agropasteurs dont le chef est un homme : 10910 MRU		Revenu annuel des ménages agropasteurs dont le chef est un homme : 13 517 MRU	
			- Revenu annuel des ménages agropasteurs dont le chef est une femme : 7450 MRU		Revenu annuel des ménages agropasteurs dont le chef est une femme : 14 348 MRU	
			- Revenu annuel des ménages dont le chef a moins de 40 ans : 10903 MRU		Revenu annuel des ménages dont le chef a moins de 40 ans : 13 762 MRU	

			- Revenu annuel des ménages dont le chef est dans la tranche d'âge (40-59 ans) : 8406 MRU		Revenu annuel des ménages dont le chef est dans la tranche d'âge (40-59 ans) : 14 138 MRU	
			- Revenu annuel des ménages dont le chef est dans la tranche d'âge 60 ans et plus : 12474 MRU		Revenu annuel des ménages dont le chef est dans la tranche d'âge 60 ans et plus : 14 579 MRU	
	I.O.V3. % des ménages bénéficiaires (désagrégée par sexe et âge du chef de ménage) qui ont un SCA >35%	80% dont 50% ménage avec femmes comme chef de ménage	- % des ménages qui ont un SCA > 35 : 60 %	97%	99,5%	Le score de consommation alimentaire des ménages bénéficiaires a été calculé pour les 7 jours qui ont précédé l'enquête. Il a été demandé aux ménages de citer combien de jours dans la semaine avant l'enquête ils ont consommé les groupes d'aliments dans la liste des aliments présentés. Un regroupement des aliments est fait ensuite un score de pondération est attribué à chaque groupe d'aliment (en fonction de son apport calorique et/ou nutritif) avant de calculer le score total.
			- % des ménages dont le chef est un homme qui ont un SCA > 35 : 59%		100%	
			- % des ménages dont le chef est une femme qui ont un SCA > 35 : 61%		99,2%	
			- % des ménages dont le chef est âgé de moins de 40 ans qui ont un SCA > 35 : 60%		99,2%	

			- % des ménages dont le chef est dans la tranche d'âge (40-59ans) qui ont un SCA > 35 : 60%		99,5%	
			- % des ménages dont le chef est dans la tranche d'âge (60 ans et plus) qui ont un SCA > 35 : 61%		100%	
	I.O.V4. Pourcentage des projets/Programme de développement mis en place par l'Etat dans la zone d'intervention et qui sont arrivés à terme	50%	0			NA
Résultat 1 : Les communes et communautés (notamment les femmes et les jeunes) renforcent leurs capacités entrepreneuriales et accèdent à des opportunités de développement socioéconomique résilientes aux changements climatiques	IOV R1.1: % des bénéficiaires utilisant les nouvelles techniques culturales dans leurs activités agricoles/désagréger par sexe	30%	- % des agriculteurs utilisant les nouvelles techniques culturales dans leurs activités agricoles : 41,6%			
			Répartition par sexe de ces			
			Hommes : 68,8%			
			Femmes : 31,2%			
	IOV R1.2: Nombre des dossiers complets des bénéficiaires ayant été déposé auprès de l'autorité foncier à la suite des actions du projet/Désagréger par sexe	50	- % des ménages ayant des concessions rurales à la suite des actions des Convenio antérieurs : 3,6% dont 20% des Hommes et 80%		10	Il s'agit ici des personnes qui ont bénéficié des actions des Convenio antérieur notamment dans le cadre de plaidoyer
			Femmes		Femmes Hommes	

	IOV R1.3 Nombre des Banques d'aliments bétails accompagnées et qui sont opérationnelles (Tenue systématique des réunions, renouvellement du stock, analyse contextuelle, existence d'un plan d'achat, existence d'un compte d'exploitation et renseigné)	70%	0		10	NA
	IOV R1.4: Nombre des agropasteurs formés dans le Cadre du projet / désagrégé par sexe		0		460	
					176 femmes 218 hommes 66 jeunes	
	IOV R1.5: Nombre d'initiatives éligibles aux fonds climat développées	06	0		06	
Résultat 2 : Les communautés, notamment les femmes/jeunes, intègrent les instances de concertation et exercent leurs droits citoyens	IOV R2.1: Nombre des OSC ayant intégré les cadres de Concertations communales (CCC) à la suite des actions du projet	6	0		06	
	IOV R2.2: Nombre des femmes et des jeunes participants au cadre de concertation	21	- En moyenne, 2 femmes et 2 jeunes par cadre de concertation communal		11	
	IOV R2.3: Nombre des communes ayant un bilan de l'action annuel	3	- 3 communes sur 6 enquêtées.		05	

	IOV R2.4: Nombre des personnes touchées par les sensibilisations sur le droit et devoir citoyen/désagréger par sexe	3000 dont 1800 femmes et 1200 hommes	- En moyenne, 7 personnes par village ont été touchées par les sensibilisations sur les droits et devoirs dont :		4246	
			Hommes : 2/3		1965	
			Femmes : 1/3		2232	
Résultat 3 : Les organisations de la société civile (femmes/jeunes), ont la capacité d'influencer les décideurs pour l'application de politiques orientées vers l'économie locale (Agriculture familiale et lait) et la réduction des inégalités	IOV R3.1: Nombre des PDC réactualisées et ayant pris en compte les aspects liés au changement climatique, sécurité alimentaire et genre	6	1 PDC réactualisé et ayant pris en compte les aspects liés au changement climatique, sécurité alimentaire et genre sur 6 communes enquêtées (1/6).		06	
	IOV R3.2: Nombre des personnes touchés par les séances de sensibilisations sur les stratégies nationales/désagréger par sexe	Cible : 70 dont 42 femmes et 28 hommes	0		120	
					Homme : 48	
					Femmes : 72	
	IOV R3.3: Nombre des projets/Programme de développement mis en place par l'Etat dans la zone d'intervention	3	0		4	
IOV R3.4: Nombre des coopératives féminines qui ont eu accès à la terre (prêt, gage ou location ou Don) à la suite des actions du projet	,	0%		36		